

GUIDE DES AFFAIRES

2023

Province Sud Nouvelle-Calédonie







SOMMAIRE

1. LA NOUVELLE-CALÉDONIE EN BREF	5
La Nouvelle-Calédonie, territoire français au cœur du pacifique Sud	5
Quelques chiffres	6
Économie	6
Organisation politique	7
Commerce extérieure	8
2. LA PROVINCE SUD : DESTINATION D'AFFAIRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE	9
En quelques chiffres, la province Sud c'est	g
Les 10 bonnes raisons d'investir en province Sud	10
Le bureau des investisseurs	1
3. LES SECTEURS ET OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1:
Agriculture responsable et industrie agroalimentaire	1.
Valorisation de la biodiversité et des substances naturelles	1
Numérique – innovation – recherche & développement	20
Économie verte / économie circulaire / économie sociale et solidaire	2:
Tourisme	2.
Économie de la mer	2:
Commerce	32
Nickel – BTP	3:
Industrie de transformation	
Santé	3.
	3.
4. LES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	4.
5. DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	50
La défiscalisation	50
Les aides de la province Sud	5:
6. LES ACTEURS ET PARTENAIRES SPÉCIFIQUES À CHAQUE SECTEUR	6
Les acteurs publics	64
Les acteurs économiques	6
Les acteurs financiers	7

SOMMAIRE

7. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	75
Règlementation économique et commerciale	75
Règlementation foncière et immobilière	81
B. CONTEXTE FISCAL	84
Obligations fiscales des entreprises	84
Impôts des entreprises	85
Cas particuliers	90
). CRÉER UNE ENTREPRISE : MODE D'EMPLOI	91
De la création	92
au lancement	95
au suivi de l'activité	96
jusqu'à surmonter les difficultés	97
0. EMPLOI, FORMATION, TALENTS, COMPÉTENCES, VAE	99
Les conditions d'exercice	99
Les formations et compétences	100
1. INVESTISSEURS ÉTRANGERS : SÉJOUR ET CONDITIONS DE TRAVAIL	102
Conditions d'entrée et de séjour	102
Conditions d'exercice d'une activité professionnelle	103
S'installer en Nouvelle-Calédonie	104
12. FAQ page	107
3. ANNUAIRE DES CONTACTS UTILES	109
Institutions	109
Banques	109
Chambres consulaires	110
Clusters	110
Organismes parapublics	110
Organisations professionnelles	111
Formalités de création d'entreprise	112
4. GLOSSAIRE	112

ÉDITO

Calédonien diplômé d'HEC Paris, Philippe BLAISE a fait carrière dans le privé, dans le commerce puis dans le secteur bancaire.

Il a intégré la vie politique calédonienne en tant que conseiller municipal en 2008 ; depuis il est élu au congrès et 1^{er} VP de la province Sud en charge du développement économique, des finances, du logement, de l'environnement et du développement rural.

« La province Sud regorge de potentialités économiques, c'est pourquoi j'ai initié le projet du Bureau des Investisseurs en province Sud, afin de contribuer à la relance économique en dynamisant les investissements créateurs de valeur ajoutée et d'emplois.

L'objectif est bien de créer un écosystème favorable à l'investissement et au développement de nouvelles activités au sein duquel le Bureau des Investisseurs a un rôle opérationnel d'accueil, d'orientation et d'accompagnement. Il a également pour mission de mettre en relation les investisseurs avec les acteurs privés et publics locaux. »

Philippe BLAISE - Premier vice-président de la province Sud

C'est dans la continuité de la mise en place de ce Bureau, véritable facilitateur dédié aux investisseurs locaux et étrangers, que ce guide des affaires est proposé à tout investisseur qui souhaite s'installer ou tout simplement mieux appréhender les opportunités d'affaires, les différents interlocuteurs, la règlementation...

Outil au service de ceux qui osent entreprendre, ce guide est un préambule indispensable à la bonne connaissance du tissu économique calédonien et un complément essentiel à l'action du Bureau des Investisseurs.

LA NOUVELLE-CALÉDONIE EN BREF

LA NOUVELLE-CALÉDONIE, TERRITOIRE FRANÇAIS AU CŒUR DU PACIFIQUE SUD



La Nouvelle-Calédonie, plus grande île française, située à 17 000 km de la métropole, dans l'Océan Pacifique Sud, entre l'Australie et la Nouvelle Zélande, est composée de la grande terre et d'un ensemble d'îles. Elle dispose d'une autonomie politique et économique très étendue.

À ce titre, elle bénéficie à la fois du soutien de la France, garantie forte en terme de stabilité, notamment monétaire, tout en ayant la capacité à envisager son développement économique de façon autonome.

Placée au centre d'un espace régional dynamique, au cœur de l'axe indopacifique, son double caractère français et océanien offre un cadre moderne et un panel de dispositifs pour le développement de projets.

CHINE

LA FRANCE ET LA SÉCURITÉ EN ZONE INDOPACIFIQUE

U. S. AU S. T. F. A. L. I. I.

NOCIDIO DE LA CONTRACTOR SENDICATION CONTRACTOR CONTRACTOR SENDICATION CONTRACTOR CONTRACTOR SENDICATION CONTRACTOR SEND

La France, via ses territoires ultramarins du Pacifique (Polynésie Française, Wallis et Futuna et Nouvelle-Calédonie), demeure le seul représentant de l'Union Européenne de la région. Le Président de la République ambitionne d'ancrer la France dans la zone indopacifique où se concentre 60 % de la population mondiale et un tiers du commerce international.



1 - LA NOUVELLE-CALÉDONIE EN BREF

QUELQUES CHIFFRES...

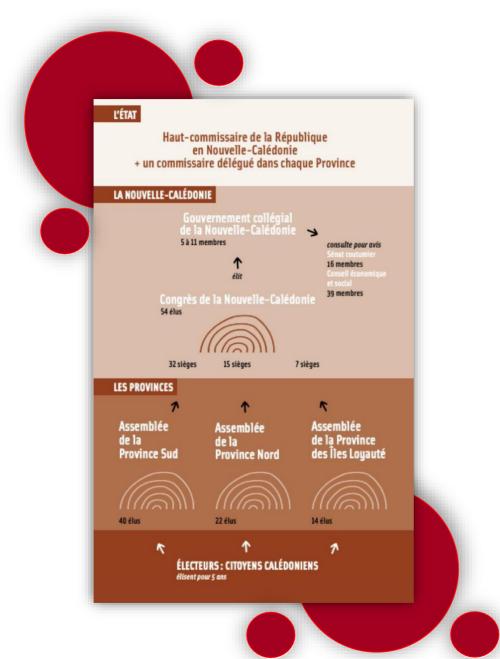


(source: https://choosenewcaledonia.nc/leconomie/chiffres-cles)



(source ISEE: https://www.isee.nc)





ORGANISATION POLITIQUE

La Nouvelle-Calédonie est une collectivité française d'Outre-Mer de statut particulier, qui institue notamment le transfert progressif à la Nouvelle-Calédonie de certaines compétences de l'État. Représenté par le Haut-commissaire de la République, l'État français reste compétent dans les domaines régaliens tels que l'ordre public et la défense, la justice, la monnaie et le crédit.

La Nouvelle-Calédonie bénéficie d'une **large autonomie** par rapport à la France métropolitaine et dispose d'un **gouvernement** collégial qui met en œuvre la politique du **Congrès**, notamment sur les questions de : fiscalité, réglementation économique et sociale, commerce extérieur et douanes, aménagement du territoire et énergie.

Rattachées au gouvernement, deux institutions consultatives rendent des avis auprès des différentes institutions : le **Sénat coutumier** représentant les huit aires coutumières du territoire et gardien de l'identité Kanak ; et le **Conseil Économique, Social et Environnemental** (<u>CESE</u>) qui incarne la société civile.

Chacune des **3 Provinces** (Îles Loyauté, Nord et Sud) dispose de son assemblée délibérante et d'un exécutif propre, compétent en matière d'environnement, développement économique et touristique, jeunesse et sport, culture et patrimoine, emploi et insertion, urbanisme et foncier.

Les 33 **communes** du territoire ont comme attributions l'état civil, le logement, les écoles et la police municipale.

(source image: http://www.mncparis.fr/uploads/Institutions%20de%20la%20Nouvelle-Caledonie.pdf



1 - LA NOUVELLE-CALÉDONIE EN BREF

COMMERCE EXTÉRIEUR

En comparaison avec les économies régionales, les économies insulaires du pacifique et les autres départements et collectivités d'Outre-Mer, la Nouvelle-Calédonie présente un **profil d'exportateur atypique** notamment du fait de **l'importance du secteur du nickel dans l'économie**.

Les exportations

- 1,8 milliard € (220 MdF) de biens exportés en 2021, 1/4 du PIB
- Des exportations en grande partie dépendantes du nickel (90 %)
- Plus de 80 % des montants exportés destinés aux marchés asiatiques

Les importations

- Forte dépendance aux importations avec un taux de couverture de 60 %
- Une protection du marché local imposant des restrictions quantitatives et des taxes à l'import sur certains

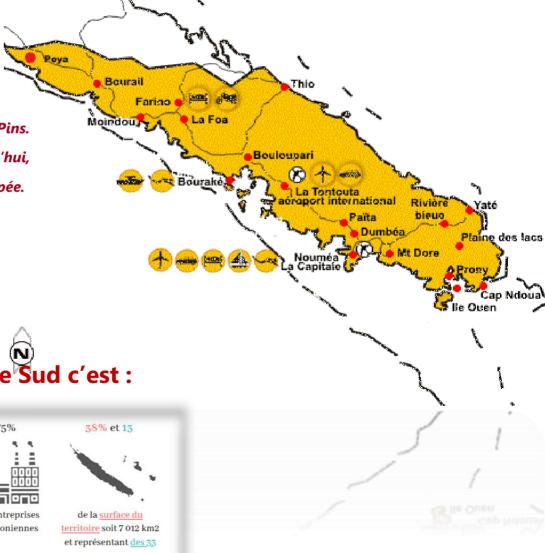




(source: https://choosenewcaledonia.nc/leconomie/chiffres-cles)

2 LA PROVINCE SUD : DESTINATION D'AFFAIRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

La province Sud correspond à la partie sud de la Grande Terre et à l'île des Pins. Elle a pour chef-lieu Nouméa, capitale de la Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui, elle est la Province calédonienne la plus peuplée mais aussi la plus développée.



En quelques chiffres, la province Sud c'est :



LES 10 BONNES RAISONS D'INVESTIR EN PROVINCE SUD



Au-delà de son **cadre de vie insulaire paradisiaque**, la province Sud offre, sous bien des aspects, un **environnement favorable à l'investissement**.

1. Une Province au positionnement stratégique unique :

- Nouméa, capitale historique, économique et politique de la Nouvelle-Calédonie
- Une connexion avec les acteurs régionaux et internationaux
- Un marché régional (Petits États Insulaires –PEI-, Australie et Nouvelle-Zélande) et uneouverture vers les marchés français et européens
- Un niveau de vie proche des grands pays de la zone avec un PIB de 31 K€ (3,7 MF)/habitant
- Des juridictions administratives et judiciaires, de nombreux sièges sociaux (banques, assurances, grandes entreprises...) basés en province Sud

3. Une population jeune et qualifiée

- 30 % de la population a moins de 20 ans
- 75 % des plus de 15 ans sont diplômés (35 % ont le BAC et 20 % font des études supérieures)
- 70 % des établissements scolaires primaires et secondaires en province Sud
- Des établissements d'enseignement supérieur de qualité (université, école de commerce, de design, de santé et d'arts...)



2. Une stabilité juridique et monétaire

- Un environnement d'affaires stable et sécurisé grâce à l'application de normes françaises et européennes
- Un système monétaire et bancaire régi selon les modalités établies par la législation française
- Une monnaie bénéficiant d'une parité fixe à l'Euro





4. Une dynamique entrepreneuriale

- Près de 40 000 entreprises
- Des dispositifs d'accompagnement et de financement spécifiques pour les start-up et les entreprises innovantes
- Des filières à fort potentiel de développement
- Des aides à l'investissement et à l'emploi









5. Des infrastructures publiques modernes et performantes :

- Un réseau de télécommunication à la pointe de la technologie, avec le déploiement de la fibre optique et du réseau 4G
- Un transport aérien performant, avec un aéroport international et deux aérodromes domestiques
- Des infrastructures maritimes développées, avec de nombreux ports : industriels, commerciaux, miniers, de pêche et de plaisance
- Nouméa, 2^e port Français d'Outre-mer et 7^e port français en tonnage manipulé (+ 5 millions de tonnes /an)
- Le chef-lieu des principaux centres de soins du territoire (clinique, centre de rééducation, Centre Hospitalier Territorial...)

6. Un patrimoine naturel d'exception

- Une biodiversité exceptionnelle protégée par le code de l'Environnement de la province Sud
- Une diversité de paysages, du maquis minier à la mangrove, des forêts sèches et humides
- Un lagon classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO depuis 2008
- Le plus long ensemble corallien continu du monde et le 2^e en superficie après la Grande Barrière d'Australie
- Une ZEE de 1,5 million de km²
- Une barrière de 1 600 km qui délimite le plus grand lagon du monde (24 000 km²)
- Un capital marin de plus de 350 espèces de coraux et près de 1 600 espèces de poissons
- Un taux d'endémisme de l'ordre de 80 %
- Des parcs naturels et une soixantaine d'aires protégées terrestres et marines



NC MARITIME ZONE

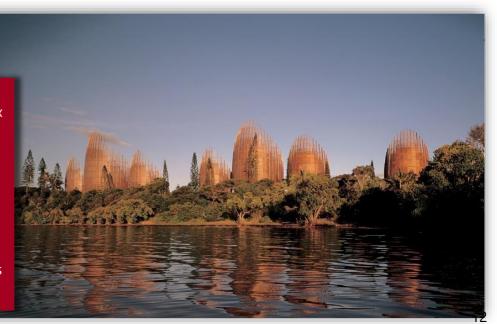


7. Une Province écoresponsable

- Une direction dédiée au développement durable et à la protection de l'environnement
- Un code de l'Environnement pour le respect des droits et devoirs et la protection de la biodiversité locale
- Un schéma pour la transition énergétique prévoyant un programme d'économie d'énergie, le développement des énergies renouvelables, et une réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Une règlementation et des normes pour les installations classées pour l'environnement (ICPE)
- Une procédure d'autorisation de collecte et d'exploitation des ressources naturelles en conformité avec le protocole de NAGOYA pour l'accès et le partage des avantages (APA)
- Une démarche de réglementation de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

8. Un héritage culturel et historique

- Un rassemblement de 8 centres culturels, 7 musées, 3 cinémas, et 6 sites provinciaux classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO
- Près de 250 sites, monuments, mobiliers protégés au titre des monuments historiques
- Des fouilles archéologiques terrestres et sous-marines
- Un centre de ressources documentaires riche de plus de 2 000 références sur l'art, l'architecture et l'histoire de la Nouvelle-Calédonie
- De nombreux évènements culturels et pas moins de 72 associations dédiées
- Des pratiques socio-éducatives et des installations sportives développées (stades, salles omnisport, centres d'activités...)







9. Des mesures d'incitation à l'investissement :

- Un soutien basé sur des dispositifs d'aides aux investisseurs (défiscalisation, subventions, fonds de garantie, crédits d'impôt...)
- Un réseau abondant de porteurs de projets, d'acteurs économiques et d'investisseurs potentiels favorisant les échanges et la mise en relation

10. Un interlocuteur privilégié à votre disposition :

- Un accompagnement personnalisé et gratuit pour les investisseurs et les porteurs de projets
- Une facilitation des démarches et formalités
- Un suivi pas à pas dans la concrétisation des projets





ACCOMPAGNER L'IMPLANTATION D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EN PROVINCE SUD PROVINCE SUD

PROPOSER UN SERVICE GRATUIT ET PERSONNALISÉ



FACILITER LES DÉMARCHES

FAVORISER LA MISE EN RELATION AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES





ASSURER LE SUIVI DES PROJETS

PROPOSER DES OPPORTUNITÉS
D'INVESTISSEMENT





RECENSER DES PROJETS AMBITIEUX

Le Bureau des Investisseurs

Sous la déclinaison Choose NC ! pour la province Sud, il est un outil d'appui à la création d'emplois et de valeur ajoutée pour le territoire.

Il a vocation à attirer des investisseurs, notamment étrangers, tout en facilitant la recherche de financement et le parcours entrepreneurial des entreprises locales ; il encourage également la création d'entreprise et l'emploi des jeunes diplômés calédoniens.



Isabelle LARAN

Responsable du Bureau des Investisseurs

Avec 28 ans d'expérience dont 20 ans en Nouvelle-Calédonie, un cursus financier et une expérience dans le développement économique, que ce soit au travers de l'accompagnement d'entreprises ou au sein des institutions, Isabelle LARAN possède une excellente connaissance du tissu économique calédonien et de ses acteurs.

« Vous accompagner dans vos démarches, votre recherche de partenaire et de financement, vous mettre en relation avec les acteurs privés et publics et contribuerà la réalisation de vos projets sont mes motivations pour mener à bien les missions du <u>Bureau des Investisseurs</u>. Nous avons de fortes potentialités, de beaux projets et des talents qui ne demandent qu'à être valorisés! »

Notre étude d'identification des filières économiques à fort potentiel en province Sud met en exergue **10 grandes filières stratégiques** et quelques **opportunités** possibles par secteur (*liste non exhaustive*).

AGRICULTURE RESPONSABLE ET INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

Avec un taux de couverture global de l'ordre de 15 % (30 % en produits frais), la Nouvelle-Calédonie présente un potentiel important en termes de diversification de son agriculture et plus particulièrement de développement de son agriculture Bio (seulement 2 % de la surface agricole utile actuellement cultivée en bio).

De grandes surfaces terrestres exploitables, un climat tropical ensoleillé et des mesures incitatives à la mise en culture des terres disponibles sont des atouts majeurs, favorables à l'exploitation et à la production agricole.

La transformation des produits agricoles via les industries agroalimentaires locales ainsi que le traitement des déchets organiques sont également prioritaires.

L'objectif de la Nouvelle-Calédonie est d'atteindre 30 % de taux de couverture d'ici 2025.



Chiffres-clés

- 2 % du PIB 30 000 To de productions végétales en 2020 pour 7,6 MdF / 63,5 M€
- 13 % des surfaces agricoles exploitée sur les 185 000 ha exploitables (65 % en droitprivé & 23 % en droit coutumier)
- 73 % de la production agricole commercialisée en province Sud
- 60 % de la production de crevettes bleues *Cristal Blue* exportés
- 18 % des entreprises industrielles dans l'agroalimentaire
- Des miels primés au Salon de l'Agriculture (162 To/an)
- 300 producteurs de vanille (également primée) avec un taux de vanilline hors-normes (2,2 % à 5 %)



Opportunités

- Développer l'agriculture **Bio**, **l'export** des produits de **haute qualité** : cacao, vanille, miel, café, baies roses, coco, céréales...
- Diversifier les grandes cultures : céréales, oléoprotéagineux, protéines végétales, chanvre...
- Elargir l'offre de produits agricoles adaptés aux conditions climatiques, les plantes comestibles...
- Diversifier les méthodes de production : agro écologie, agro foresterie, permaculture, élevage plein air...
- **Valoriser les invendus et les déchets organiques** issus de l'agriculture, de la transformation ou de la non consommation (compost, amendement, énergie, alimentation animale...)
- Explorer les process de **transformation**, notamment 3^e et 4^e gamme : surgelés, fruits séchés, conserves



Financements:

- Province Sud : DISPPAP/ FGPS / PromoSud
- État / gouvernement : défiscalisation locale / nationale / double défiscalisation
- ADEME : subvention transition écologique et énergétique
- <u>CAP-NC</u>: aides au carburant, aux engrais...

Acteurs dédiés à la filière :

Clusters Pacific Food Lab et Acotred

Chambre d'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie (<u>CAP-NC</u>) Agence Rurale

Interprofession des Fruits et Légumes de Nouvelle-Calédonie (IFEL) Repair, Bio calédonia

Fédération des Industries de Nouvelle-Calédonie (FINC)
Direction Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales (DAVAR)
Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF)





VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES SUBSTANCES NATURELLES

Avec une **3**^e place mondiale pour son fort **taux d'endémisme** et le **2**^e plus grand récif corallien du monde, la Nouvelle-Calédonie est considérée comme le 2^e des 34 *hotspots* de la biodiversité mondiale.

La **biodiversité végétale terrestre** calédonienne représente :

- 74 % des espèces végétales endémigues
- 3 400 espèces de plantes à fleurs (médicinales, aromatique, tinctoriale, ornementales)
- 4 500 extraits végétaux en collection
- 3 000 ans de savoirs traditionnels
- 5 instituts de recherche
- 2 200 ha de plantation et de pépinières (pincolonnaire, pin des Caraïbes, santal, kaori, ...)
- 20 ressources végétales valorisées (principalement santal et niaouli)
- La filière de valorisation des ressources végétales représente environ 820 MF / 6,8 M€



La **valorisation des substances naturelles** telles que les plantes aromatiques, tinctoriales, médicinales... mais aussi la culture de bois de construction ou encore d'essences tropicales présentent une potentialité intéressante.

Afin de préserver cette ressource, la province Sud applique le **protocole de Nagoya** par le biais d'une procédure APA (accès et partage des avantages) visant à répertorier et tracer les prélèvements d'espèces en milieu naturel avec un retour au territoire et au propriétaire foncier sur les recettes réalisées par son exploitation.



La biodiversité marine calédonienne représente :

- 1,5 million de km² de Zone Économique Exclusive (ZEE) comprenant le Parc Naturel de la mer de Corail (patrimoine mondial de l'UNESCO)
- 2e plus grand récif corallien du monde qui abrite 20 % de la biodiversité mondiale.
- Plus de 60 aires marines protégées.
- 146 types de structures récifales (concentration la plus diverse au monde)
- **20 000 espèces marines** recensées
- 300 souches bactériennes et 350 molécules bioactives isolées
- Les lacs du grand Sud étendus sur 44 000 hectares abritant des espèces classées à la Convention de Ramsar





Aujourd'hui, les recherches en cours sur les **algues marines** (micro-algues et macro-algues) et leur exploitation portent leurs fruits avec plus de 10 To de biomasse sèche de micro-algues issue d'une ferme pilote.

La province Sud souhaite faire de la **préservation de la biodiversité** un moteur de croissance et impliquer les start-ups locales dans la **préservation et valorisation de la biodiversité**.



Opportunités

- Valoriser les produits de **haute qualité** : santal, niaouli, tamanu, bois, résine...
- Développer les activités d'observation et de protection de la biodiversité
- Développer la sylviculture
- Structurer les filières économiques valorisant la **biodiversité** (biotech, biomimétisme...)
- Exploiter les **substances naturelles** à des fins médicales, cosmétiques, agroalimentaires...
- Développer le tourisme lié à la biodiversité marine et terrestre



Financements:

- P.Sud : <u>DISPPAP</u> / <u>CASE</u> Économie générale / FGPS / <u>PromoSud</u>
- État / gouvernement : Défiscalisation locale / nationale / double défiscalisation
- <u>BpiFrance</u>: prêt Tourisme
- <u>ADEME</u>: Subvention transition écologique et énergétique / gestion des déchets

Acteurs dédiés à la filière :

Cluster Nativ (NATIVNC)

Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC)

Institut pour la Recherche et le Développement (IRD)

Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

Institut Agronomique néo-Calédoniens (IAC)

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER (IFREMER)



NUMÉRIQUE – INNOVATION - RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Numérique

Alors que **72** % **des calédoniens sont équipés** d'outils informatiques, le numérique représente seulement **2,6** % **du PIB** de la Nouvelle-Calédonie en 2019.

De nos jours, le numérique est fondamental pour la croissance économique en tant que **moteur de modernisation**, d'attractivité, de compétitivité et d'innovation d'un pays. Il représente un fort potentiel économique, tant sur le marché local que régional.

Ainsi, la province Sud a pour ambition de développer de nouvelles compétences et activités numériques, de favoriser l'accès équitable aux services digitaux, de moderniser les usages et les pratiques et de développer du contenu numérique.

Le déploiement d'un second **câble sous-marin intelligent** jusqu'à Fidji va permettre de répondre à la demande croissante en télécommunication et de sécuriser la connectivité internationale de la Nouvelle-Calédonie.



Chiffres-clés

- **10 Datacenter** 210 entreprises actives et 1 850 emplois
- 14 brevets déposés depuis 2014 (les 2/3 à portée internationale)
- 2 câbles optiques sous-marins : Nouméa-Sydney (Australie) et Nouméa-Suva
 (Fidji) objectif de raccordement de tous les usagers d'ici à 2025
- Couverture 3G du territoire et 4G (80 % du territoire)
- Financements européens
 - o 6^e et 7^e PCRDT (Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique)
 - Programme COSME (Programme for the Competitiveness of Enterprises and Small and Medium-sized Enterprises)
- 10 organismes de recherche, 550 salariés dont 400 chercheurs, ingénieurs et techniciens



Innovation – Recherche & Développement

L'innovation et la recherche et développement (R&D) sont des vecteurs clés complémentaires pour accroître la compétitivité du territoire.

Les dépenses en R&D sont actuellement inférieures à 1 % du PIB calédonien, c'est pourquoi l'innovation est une priorité pour la province Sud qui consacre un fonds d'amorçage SudInnovation ainsi qu'un dispositif capital-risque spécifiques au secteur, tout en soutenant les actions des organismes d'accompagnement des entreprises innovantes.

En effet, l'incubateur/accélérateur du Pôle Innovation de l'ADECAL Technopole, qui accompagne plus de 60 projets innovants, ainsi que l'antenne de la French Tech récemment mise en place, ont pour but de **rassembler les entreprises innovantes afin de favoriser leur croissance**.

La Nouvelle-Calédonie fait partie des lauréats du programme **Territoires d'innovation**, grand plan d'investissement de l'État visant à développer les innovations à grande échelle afin de répondre aux ambitions de développement et de structuration de la filière.

Opportunités

- Développer les secteurs tels que : E-commerce, Foodtech, E-santé...
- Créer des outils numériques e informatiques innovants
- Développer les métiers de la **cyber** sécurité
- Miser sur les biotechnologies





Financements:

- P.Sud : <u>CASE</u> Économie générale / <u>FGPS</u> / <u>PromoSud</u> / <u>Sud Innovation</u>
- État / gouvernement : défiscalisation locale / nationale / double défiscalisation / réduction d'impôts pour dépenses de recherche et d'innovation
- BpiFrance : Subvention aux études de faisabilité / Prêt au projet innovant / Avance remboursable pour l'innovation

Acteurs dédiés à la filière :

Cluster Open NC

French Tech NC

Pôle Innovation ADECAL Technopole (ADECAL)

Consortium de Coopération pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation en N.-C.

(CRESICA)Institut Archéologique de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IAPNC)

Aquarium de Nouvelle-Calédonie (AQUARIUM)



ÉCONOMIE VERTE / ÉCONOMIE CIRCULAIRE / ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



L'économie verte de la Nouvelle-Calédonie représente **3 % des entreprises** calédoniennes et **3 500 emplois**.

75 % d'entre elles concernent la **gestion des espaces et la protection de l'environnement,** les autres s'intéressent plus particulièrement à la gestion des déchets et aux énergies renouvelables.

L'environnement

Avec un **écosystème exceptionnel** et des richesses naturelles extraordinaires, la préservation de l'environnement et la protection des espaces naturels sont primordiales pour le territoire.

La province Sud est soucieuse de son environnement, c'est pourquoi elle a instauré un <u>code de l'Environnement</u> et créé des aires protégées pourpréserver son patrimoine naturel. Elle applique également la règlementation afférente aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (<u>ICPE</u>) afin de **limiter la pollution liée aux activités industrielles et agricoles**.

L'éco construction est également une préoccupation essentielle, tant au niveau des matériaux de construction que de l'efficience énergétique des bâtiments.

La province Sud porte **deux projets** en ce sens :

- Une zone destinée aux acteurs qui souhaitent installer une activité temporaire et démontable de stockage et de valorisation de déchets,
- Un écopôle dédié aux initiatives privées derecyclage.

Ces projets intègrent une **mutualisation des espaces et des équipements** ainsi que des services dédiés.

La gestion et la valorisation des déchets

77 000 tonnes de déchets ménagers soit **450 kg parhabitant/an** (513 kg en France métropolitaine) ont été produits en 2019 dans l'agglomération du Grand Nouméa.

Capacités de collecte et de traitement, réemploi, recyclage et valorisation sont des enjeux d'avenir importants.

Le Schéma Provincial de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD), adopté par la province Sud en 2018, matérialise la volonté de fédérer l'ensemble des acteurs concernés autour d'une stratégie partagée pour une gestion responsable et structurée des déchets.





Les énergies renouvelables



Le schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (<u>STENC</u>) a pour ambition 100 % d'énergies renouvelables sur le réseau (hors industries métallurgiques) à horizon 2030.

Dans le cadre de ses compétences, la province Sud a décliné son propre schéma pour la transition écologique de la province Sud (STEPS) en 3 axes : une collectivité exemplaire (éco mobilité, équipements publics et patrimoine), croissance verte (incitations économiques, économie circulaire et émissions de carbone), aménagement & solidarité (aménagement bas-carbone et précarité énergétique).

Chiffres-clés

- 1 500 entreprises exerçant des éco-activités 3 500 emplois
- 100 entreprises dans le secteur de la gestion des déchets
- Ensoleillement : 2 000 kWh/m²/an
- La plus grande centrale solaire avec stockage de France
 Heliboulouparis couvre les besoins de 21 000 calédoniens
- 10 parcs éoliens sur l'ensemble de l'archipel
- 115 éoliennes repliables résistant aux conditions extrêmes (cyclones...)

Opportunités

- Développer prévention, traitement et valorisation des déchets
- Développer l'économie circulaire, les produits éco-conçus et réutilisables
- Réduire la consommation d'énergie fossile, l'émission de gaz à effet de serre
- Diversifier les sources d'énergies renouvelables (hydrogène...)
- Développer les activités répondant au concept ESS
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments
- Promouvoir les modes de déplacement et les installations industrielles verts

Acteurs dédiés à la filière :

- Clusters : ACOTRED, Valorga et Synergie



Financements:

- P.Sud : <u>DISPPAP</u> / <u>CASE</u> Économie générale / FGPS / PromoSud
- État / Gouvernement N.-C. : Défiscalisation locale / nationale / double défiscalisation
- BpiFrance : Prêt vert
- ADEME : Subvention transition écologique et énergétique
- P.Sud / ADEME : subvention préventionet gestion des déchets (<u>COGES</u>)



TOURISME

En 2019, le secteur du tourisme atteignait **130 000 touristes et 350 000 croisiéristes**, données à la hausse grâce à une conjoncture internationale favorable combinée aux efforts d'attractivité touristique du territoire (contrats de destination avec la Chine et le Japon, développement de l'offre, campagnes publicitaires...)

Dans le cadre de sa stratégie de développement touristique des services et loisirs (SDTSL), la province Sud a pour objectif de devenir une destination touristique d'exception et incontournable du Pacifique Sud.

Transports aériens

La province Sud dispose d'un aéroport international figurant parmi les **plus grandes plateformes du Pacifique insulaire** avec une dizaine de destinations internationales dans l'Asie-Pacifique, lesquelles ouvrent les portes des **5 continents**.





Croisières

Grâce à sa **position géographique stratégique**, la Nouvelle-Calédonie dispose de nombreux atouts pour offrir aux croisiéristes des escales incontournables.

Dans le classement *Cruise Critic* 2019 des 5 escales les plus cotées du Pacifique Sud, on retrouve en **2**^e **position l'Île des pins**.

Quant au port de Nouméa, c'est une escale systématique dans la capitale afin de découvrir la *french touch* au cœur du pacifique. L'aménagement de son **terminal croisière** permettra d'augmenter sa capacité d'accueil avec des bateaux de plus de 350 m...



Hébergements

La province Sud concentre **75** % **de l'offre d'hébergement et de restauration** du territoire avec des services très diversifiés allant de **l'accueil en tribu à l'hôtel 5*** en passant par les gites et autres chambres d'hôtes.

L'activité hôtelière s'est fortement développée avec l'implantation de complexes hôteliers sous **enseigne internationale**, permettant de diversifier l'offre et d'accroître la capacité d'accueil.



Lieux et activités touristiques

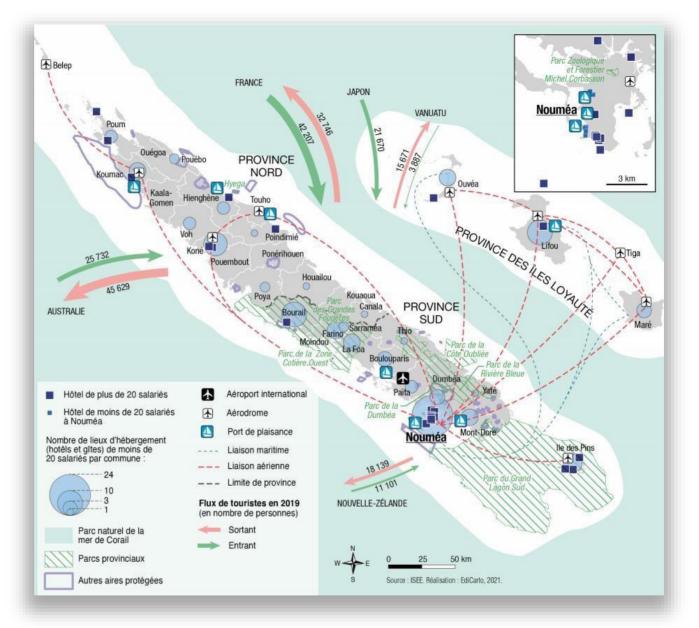
Île aux multiples facettes, la Nouvelle-Calédonie offre une diversité de paysages idylliques, du maquis minier à la mangrove, des forêts sèches et humides à la savane à niaouli, des plages de sable blanc aux sources d'eau douce, des réserves marines aux récifs coralliens...

Son patrimoine naturel, sa diversité et son dynamisme culturels en font un territoire où **toutes les expériences sont possibles.**

La province Sud propose également une **gamme d'activités** de loisirs diversifiée :

- Activités nautiques : stand up paddle, plongée, yachting, kite surf, planche à voile, kayak, jet ski, observation des baleines...
- Sports de pleine nature : équitation, randonnée,
 VTT, canyoning, escalade, parapente...
- Activités classiques : golf, tennis, squash, natation...
- Musées et théâtres, cinémas, boites de nuits etcasinos
- Évènements à caractère international : Francofolies, Festival BlackWoodstock, Jeux du pacifique (2011), compétitions sportives de niveau international...





Les voyages des calédoniens

Les résidents calédoniens réalisent environ **150 000 voyages à l'extérieur du territoire chaque année**. Les destinations principales sont : l'Australie (33 %) ; la France (24 %) ; la Nouvelle-Zélande (13 %) ; le Vanuatu (11 %) et l'Asie (6 %).

La province Sud a fait le choix d'un tourisme durable, qui assure des retombées économiques pour les populations, tout en valorisant sa culture et son patrimoine, sans altérer sa biodiversité exceptionnelle.







Opportunités

- **Diversifier** l'offre touristique : tourisme d'affaires, sportif, gastronomique, formation, évènementiel, médical, éco-tourisme, tourisme balnéaire...
- Développer le tourisme domestique
- Développer le yachting et le tourisme de luxe

Financements:

- P.Sud: DISPPAP / <u>CASE</u> Économie générale / FGPS / Aide aux matériels promotionnels touristiques (<u>ICI</u>) / Formationdes acteurs du tourisme
- État / gouvernement : Défiscalisation locale / nationale
 / double défiscalisation
- BpiFrance : Prêt hôtellerie / Prêt tourisme

Acteurs dédiés à la filière :

GIE Nouvelle-Calédonie Tourisme SPL Sud Tourisme (<u>SPL</u>) Service Tourisme <u>DDET</u> – province Sud

Chiffres-clés:

- 32,8 MdF 274 M€ de chiffre d'affaires
- 2 500 unités d'hébergement (75 % en province Sud)
- 1 150 entreprises dans le secteur hôtellerie et restauration – 4 500 emplois
- 50 établissements hôteliers (dont 3 hôtels 5*, 7 hôtels 4*, 17 hôtels 3* et 17 structures 2*)
- Température moyenne annuelle : 25°C
- Tourisme d'affaires : 10 %
- Tourisme sportif: multiples bases nautiques, près de 600 km de pistes cyclables et 400 km de sentiers pédestres balisés en province Sud
- Tourisme écologique et scientifique : 68 700 ha de réserves terrestres et 37 600 ha de réserves marines
- Croisières : Carnival (85 % des escales) et Royal Caribbean Cruises Lines (14 % des escales)
- Durée moyenne du séjour : 17 jours





ÉCONOMIE DE LA MER

Avec son lagon classé au patrimoine₂ mondial de l'humanité et sa ZEE de 1,5 million km, la Nouvelle- Calédonie regorge de potentialités entre les filières à développer (pêche, aquaculture, pisciculture...) et celles émergentes (algues, biotechnologies, exploration des grands fonds sousmarins...).

Des **compétences conjointes** entre l'Etat (conventions internationales), la Nouvelle-Calédonie (règlementation, exploration, exploitation, gestion et conservation des ressources naturelles de la ZEE) et les Provinces (pêche dans les eaux intérieures, création de réserves et parcs naturels...).

Aujourd'hui, l'économie bleue de la Nouvelle-Calédonie représente **5 % des entreprises calédoniennes**.





Infrastructures maritimes

La province Sud concentre la majorité des infrastructures maritimes.

Le **Port de Nouméa**, qui voit transiter plus de 5 millions de tonnes de fret et de minerai par an. Il est, en volume, le **premier port de l'Outre-Mer** et parmi les dix premiers de France.

La province Sud a pour ambition de **développer ses infrastructures et de devenir un hub de l'activité maritime régionale.** Elle compte notamment sur la modernisation de port Numbo, futur pôle d'excellence maritime du territoire.



Pêche

On compte près de **470 patrons-pêcheurs côtiers professionnels** en Nouvelle-Calédonie. En 2020, la production globale déclarée était de **837 tonnes de produits marins** dont 60 % en province Sud.

20 % de la pêche hauturière est destinée à l'export, le marché local disposant de peu de produits valorisés.

Dans le but d'étendre l'attractivité de la filière, la province Sud souhaite développer l'aquaculture, diversifier les produits de la mer et valoriser les déchets marins tout en préservant le lagon.



Observation des fonds marins

Les fonds marins regorgent de **potentialités liées à leurs organismes et micro-organismes spécifiques**, qu'ils soient d'origine animale, végétale ou minérale.

Les **grands fonds sous-marins** présentent des opportunités de découverte d'organismes inconnus mais également un intérêt non négligeable au niveau des **ressources** minérales et des métaux rares.

De plus, l'observation des fonds marins permet également de développer de nouveaux services, tels que la **surveillance environnementale**, le trafic maritime, la gestion des pollutions, l'analyse des courants...

Aquaculture, Pisciculture

La Nouvelle-Calédonie est connue pour la qualité de ses **crevettes**, exportées notamment vers le Japon et l'Europe. Cette activité vieille de 30 ans représente aujourd'hui **3 écloseries**, **1 unité de conditionnement**, **2 provendiers et 18 fermes**. La production annuelle avoisine les 1 500 To (60 % exportés) et représente **80 % de la production ultramarine**.

Les **holothuries** présentent une voie de diversification possible des fermes aquacoles avec un marché asiatique en demande constante. Sachant que 50 % de la consommation mondiale de poisson provient d'élevage, la **pisciculture** présente un potentiel non négligeable de développement de la filière produits de la mer.

Algues, micro algues, bactéries

Des **collections de souches** existent et des équipes de recherche travaillent à mettre en évidence les **propriétés de chacune** d'entre elles afin d'identifier la valorisation possible. Les laboratoires étrangers sont très intéressés par les molécules calédoniennes et leurs vertus (médicinale, cosmétique...).

Déchets de poissons

Plusieurs projets émergent dans l'objectif de valoriser ce déchet à des fins d'engrais, huile, alimentation animale...

Chiffres-clés:

- ZEE: 1,5 million de km²
- 5 % des entreprises calédoniennes 2 % des emplois
- 7 armements de pêche hauturière et 455 navires de pêche côtière
- 2 500 tonnes de **poissons** pélagiques pêchés par an (65 % de thons blancs) - 538 tonnes de production lagonaire
- 2 000 tonnes de crevettes bleues (Obsiblue) par an (¾ des exportations des produits de la mer)
- Nouméa à 1 500 km des côtes australiennes et 2 000 km au nord de la Nouvelle-Zélande
- Marché régional : 40 millions de personnes
- De nombreuses liaisons maritimes régionales actives et une liaison directe avec l'Europe (28 jours)
- 1er port en volume de l'outre-mer français et parmi les
 10 premiers de France

Financements:

- P.Sud : CASE Maritime / CASE Économie générale / FGPS / PromoSud / Subvention pour prévention et gestion des déchets
- État / gouvernement : Défiscalisation locale / nationale / double défiscalisation

Acteurs dédiés à la filière :

Cluster Maritime N.-C. et son <u>Livre Bleu</u>

Direction des Affaires Maritimes (DAM)

Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales (<u>DAVAR</u>) Groupement des fermes aquacoles (GFA)

Ifremer

Institut de Recherche et de Développement de NC (IRD) École des métiers de la mer (EMM)

Opportunités

- Diversifier la filière des produits de la mer et leur exportation (Saint-Jacques, huitres, holothuries, bénitiers...)
- Développer la **transformation** des produits de la pêche et aquaculture
- Développer le **tourisme** lié à la mer
- Poursuivre la recherche sur les micro algues, algues, venins et bactéries
- Exploiter les données sous-marines
- Valoriser les déchets des produits de la mer
- Développer des techniques énergétiques maritimes



COMMERCE

Le secteur du commerce en Nouvelle-Calédonie recense **environ 4 000 entreprises** (80 % en province Sud) et contribue à hauteur de 11 % à la création de richesse du territoire.

Le centre-ville de Nouméa propose de **nombreuses boutiques**, notamment de mode et accessoires, décoration, ameublement etéquipement de la maison... alors que les communes de l'agglomération ont vu l'implantation de **plusieurs centres commerciaux**, créant ainsi un réel dynamisme commercial allant de l'artisanat local aux enseignes et franchises internationales.

La consommation des ménages et le **pouvoir d'achat des calédoniens sont élevés** et pourraient permettre à d'autres **enseignes internationales** de s'implanter afin de diversifier l'offre locale.



Acteurs dédiés à la filière :

Cluster New Caledonia Trade & Invest (NCT&I) Chambre de commerce et d'Industrie (CCI) Syndicat des commerçants



Chiffres clés:

- 59 % dans le commerce de détail, 21 % dans le commerce de gros et 20 % dans la réparation automobile
- 16 % des effectifs salariés du secteur privé du territoire – 10 300 emplois
- 40 marques automobiles représentées par 6 groupes

Opportunités:

- Développer le E-commerce
- Implanter de nouvelles enseignes internationales
- Renforcer l'animation commerciale du centre-ville de Nouméa
- Favoriser l'implantation de commerces de proximité dans les quartiers





NICKEL - BTP

Nickel

Premier employeur et principale source d'exportation, le nickel calédonien demeure le secteur économique de référence historique. Il représente environ 7 % du PIB calédonien et 20 % de l'emploi.

À ce jour, la Nouvelle-Calédonie est **3**^e **réserve mondiale** et **6**^e **producteur** de nickel.

Les sites miniers et les 3 usines font régulièrement appel à des **sous-traitants** et de nombreux services sont nécessaires au bon fonctionnement du secteur.

Chiffres-clés:

- 80 entreprises et 6 100 salariés (1/4 des salariés du privé)
- 208 000 To extraites en 2019, 95 600 To de produits métallurgiques sorties d'usines
- 7 % du PIB (43 MdF / 360 M€ de valeur ajoutée directe – 137 MdF / 1,1 Md€ avec effets indirects et induits)
- 95 % des exportations du territoire (en montant) : latérites, saprolites, ferronickel, oxydede nickel, cobalt...
- Principaux centres de coûts : énergie, construction, transport, télécommunication



BTP

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) recense plus de **7 500 entreprises** et représente **10 % du PIB calédonien.**

Les mesures d'incitation fiscales liées à l'immobilier (exonérations, défiscalisation, droits d'enregistrement réduits...), les projets d'infrastructures et les grands chantiers sont des atouts pour le secteur, mais les enjeux du futur s'orientent vers de nouveaux modes de construction et d'habitat et la rénovation du parc immobilier existant (silver économie, éco construction, habitat connecté...).

Chiffres-clés:

- 22 000 emplois (1/3 de l'effectif global du secteur privé)
- CA annuel de 100 MdF / 835 M€





Opportunités

- Appuyer la transition énergétique du secteur minier pour un **nickel plus vert**
- Développer la **maintenance industrielle** de pointe
- Développer l'habitat intelligent
- S'orienter vers le marché de la **silver économie**
- Développer **l'habitat écologique** (écoconstruction, performance énergétique des bâtiments...)
- Orienter les acteurs vers la **rénovation** de l'existant

Financements

- État / Gouvernement N.-C. : Défiscalisation locale / nationale / double défiscalisation
- BpiFrance: prêts sans garanties (Prêt Développement Outre-mer, Prêt Croissance, Assurance Prospection Accompagnement)

Acteurs dédiés à la filière :

Clusters AMD et **Eco Construction**

Syndicat des Professionnels du Bâtiment et des Travaux Publics (SPBTP)

Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de N.-C. (DIMENC)



INDUSTRIE DE TRANSFORMATION

L'industrie de transformation est un **secteur primordial** qui cherche des voies de développement variées afin de répondre à une **demande locale forte** tout en palliant l'importation de produits transformés.

L'industrie manufacturière représente près de **2 600 entreprises** dont 80 % se situent dans les **zones industrielles** du Grand Nouméa. Les principaux **secteurs industriels** sont **l'industrie agro-alimentaire** (1/3 des effectifs), la **production de matériaux de construction** (30 % des effectifs), le textile et l'équipement de la personne, la production et l'équipement de la maison, la production et l'équipement automobile/moto/bateau, l'impression et la signalétique, la production de biens intermédiaires et équipements industriels, la maintenance industrielle.

Les ambitions d'exportation de produits locaux à forte valeur ajoutée, la politique de maintien d'avantages concurrentiels et les partenariats régionaux avec le Vanuatu et Fidji sont des atouts majeurs pour le développement de l'industrie de transformation, notamment dans le secteur de l'agroalimentaire.



Chiffres-clés:

- 9 % du PIB 100 MdF / 835 M€
- 6 150 salariés hors usines sidérurgiques
- 87 % des sites de production situés en province Sud



Opportunités

- Développer l'export de biens à haute valeur ajoutée
- Développer l'industrie agro-alimentaire
- Développer les industries de valorisation des déchets et de recyclage

Financements:

- P.Sud : <u>CASE</u> Économie générale
- État / Gouvernement N.-C. : Défiscalisation locale / nationale / double défiscalisation
- BpiFrance: prêts sans garanties (Prêt Développement Outre-mer, Prêt Croissance, Assurance Prospection Accompagnement)

Acteurs dédiés à la filière :

Cluster AMD

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Fédération des Industries de N.-C. (FINC) Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)





SANTÉ

Selon le plan Do Kamo, plan de santé calédonien 2018-2028 qui vise à réformer le système de santé et renforcer la prévention, les **dépenses de santé représentent 23 % du PIB** calédonien et plus de **3 000 professionnels de santé**.

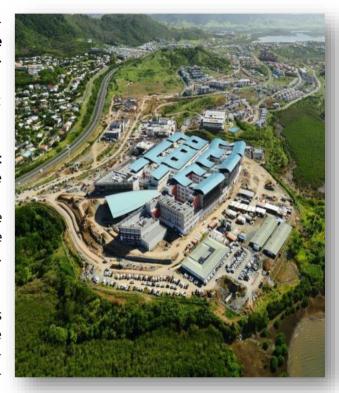
Les dépenses de santé augmentent chaque année d'environ 3 % et s'élèvent à plus de **400 KF/an/habitant** (3,3 K€).

La Nouvelle-Calédonie dispose **d'infrastructures de santé récentes et modernes**, d'une offre médicale et hospitalière et de professionnels de santé (publics et privés) à haut niveau de compétences.

Le <u>Médipôle de Dumbéa</u>, doté d'équipements sanitaires de classe mondiale et de techniques de traitement avancées, et la <u>clinique Kuindo Magnin</u> de Nouville, concrétisent les progrès en matière de santé pour le territoire. Cependant, **l'offre de soins demeure limitée dans certaines communes.**

Le système autonome de protection sociale permet un accès aux soins plein et entier pour tous. La gestion du régime de base (Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité - <u>RUAMM</u>) est confiée à la Caisse de compensation des prestations Familiales, des Accidents du travail et de prévoyance des Travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT).

Des **mutuelles complémentaires** permettent de compléter la couverture santé des affiliés en leur procurant un haut niveau de prise en charge.



Chiffres-clés:

- 6 centres hospitaliers 1 400 places en hospitalisation (privée et publique) sur tout le territoire
- En province Sud :
 - o Médipôle: 82 000 m² 645 lits 2 000 agents 60 000 urgences 58 000 consultations 40 000 hospitalisations
 - o Clinique Kouindo Magnin : 24 000 m² 219 lits 400 employés
- Institut Pasteur, Centre de Radiothérapie, Centre Médico Sociaux, Dispensaires...
- 65 % de la population estime son **état de santé** comme *très bon* ou *bon*



Opportunités

- Développer l'E-santé, le tourisme médical
- Développer les centres de santé multidisciplinaires, les structures pour personnes âgées
- Développer les équipements pour personnes en situation de handicap
- Développer la **recherche et développement** des bio médicaments, les produits pharmaceutiques à base de molécules issues de **ressources naturelles**



Financements:

 P.Sud: incitation à l'installation demédecins libéraux (ICI)

Acteurs dédiés à la filière :

Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS)

Direction Provinciale des Affaires Sanitaires et Sociales (DPASS)

Caisse de compensation des prestations Familiales, des Accidents du travail et de prévoyance des Travailleurs de

Nouvelle-Calédonie (CAFAT)

Mutuelles (MDC) (MDF) (MDPL)

Ordre des Médecins et Conseil de l'Ordre des Pharmaciens de NC (COPNC)

Service Médical Interentreprises du Travail de N.-C. (SMIT)

Agence Sanitaire et Sociale de N.-C. (ASSNC)



DE NOMBREUSES OPPORTUNITES D'INVESTIR EN PROVINCE SUD

Agriculture et industrie agroalimentaire

- Développer l'agriculture bio, la **culture et l'export** des produits de **haute qualité** : cacao, vanille, miel, café, baies roses, coco, céréales, crevettes...
- Diversifier les méthodes (agro écologie, agro foresterie, permaculture, plein air...) et les productions (céréales, protéines végétales, chanvre...)
- **Valoriser les invendus et les déchets organiques** issus de l'agriculture, de la transformation ou de la non consommation (compost, amendement, énergie, alimentation animale...)
- Explorer les process de **transformation** : surgelés, fruits séchés, conserves, soupes, jus...

Valorisation de la biodiversité et des substances naturelles

- Développer la **sylviculture** et valoriser les **produits de haute qualité** : santal, niaouli, tamanu, bois, résine...
- Développer les activités d'observation et de protection de la biodiversité
- Structurer les filières économiques valorisant la biodiversité (biotech, biomimétisme...)
- Exploiter les substances naturelles à des fins médicales, cosmétiques, agroalimentaires...
- Développer le **tourisme** lié à la biodiversité marine et terrestre



Numérique - Innovation - Recherche & Développement

- Développer les secteurs tels que : E-commerce, Foodtech, E-santé...
- Créer des **outils numériques** et informatiques innovants
- Développer les métiers de la cyber sécurité
- Miser sur les biotechnologies

Economie verte / Economie Circulaire / Economie Sociale et Solidaire

- Développer prévention, traitement et valorisation des **déchets**
- Développer l'économie circulaire, les produits éco-conçus et réutilisables
- Réduire la consommation d'énergie fossile, l'émission de gaz à effet de serre
- Diversifier les sources d'énergies renouvelables (hydrogène...)
- Développer les activités répondant au concept sociales et solidaires
- Améliorer la **performance énergétique des bâtiments**
- Promouvoir les modes de **déplacement** et les **installations industrielles** verts







Tourisme

- **Diversifier** l'offre touristique : tourisme d'affaires, sportif, gastronomique, formation, évènementiel, médical, éco-tourisme, tourisme balnéaire...
- Développer le tourisme domestique
- Développer le yachting et le tourisme de luxe

Économie de la mer

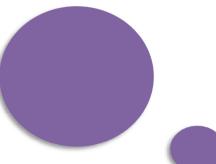
- Diversifier la filière des **produits de la mer** et leur exportation (Saint-Jacques, huîtres, holothuries, bénitiers...)
- Développer la **transformation** des produits de la pêche et aquaculture
- Développer le **tourisme** lié à la mer
- Poursuivre la recherche sur les micro algues, algues, venins et bactéries
- Exploiter les données sous-marines
- Valoriser les **déchets** des produits de la mer
- Développer des techniques énergétiques maritimes

Commerce

- Développer le **E-commerce**
- Implanter de nouvelles enseignes internationales
- Renforcer l'animation commerciale du centre-ville de Nouméa
- Favoriser l'implantation de commerces de proximité dans les quartiers

Nickel - BTP

- Appuyer la transition énergétique du secteur minier pour un **nickel plus vert**
- Développer la maintenance industrielle de pointe
- Développer l'habitat intelligent
- S'orienter vers le marché de la silver économie
- Développer l'habitat écologique (écoconstruction, performance énergétique des bâtiments...)
- Orienter les acteurs vers la **rénovation** de l'existant



Industrie de transformation

- Développer **l'export** de biens à haute valeur ajoutée
- Développer l'industrie agro-alimentaire
- Développer les industries de valorisation des déchets et de recyclage

Santé

- Développer l'E-santé, le tourisme médical
- Développer les centres de santé multidisciplinaires, les structures pour personnes âgées
- Développer les équipements pour personnes en situation de handicap
- Développer la **recherche et développement** des bio médicaments, les produits pharmaceutiques à base de molécules issues de **ressources naturelles**







LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La province Sud propose des zones d'activités économiques principalement **industrielles, commerciales et artisanales**. Elles sont définies, gérées et aménagées pour accueillir tout type d'entreprise.

Afin de stimuler l'économie de certaines zones géographiques, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a mis en place fin 2019 un dispositif de **Zones Franches** répondant à des critères de densité de population, de taux d'emploi et de recettes fiscales maximum ainsi qu'à une insuffisance de desserte maritime ou aérienne.

Chaque Province identifie et propose au gouvernement des zones géographiques répondant à ces critères afin de **fairebénéficier les entreprises** qui s'y implantent d'**exonération** d'impôts sur les bénéfices (3 ans puis dégressif), de contribution foncière, de contribution des patentes (3 ans) et de cotisations patronales.

Les entreprises éligibles doivent être en **création** et **détenues au moins à 50 % par des personnes physiques**, elles peuvent exercer une activité industrielle, touristique, commerciale, numérique, artisanale ou agricole.

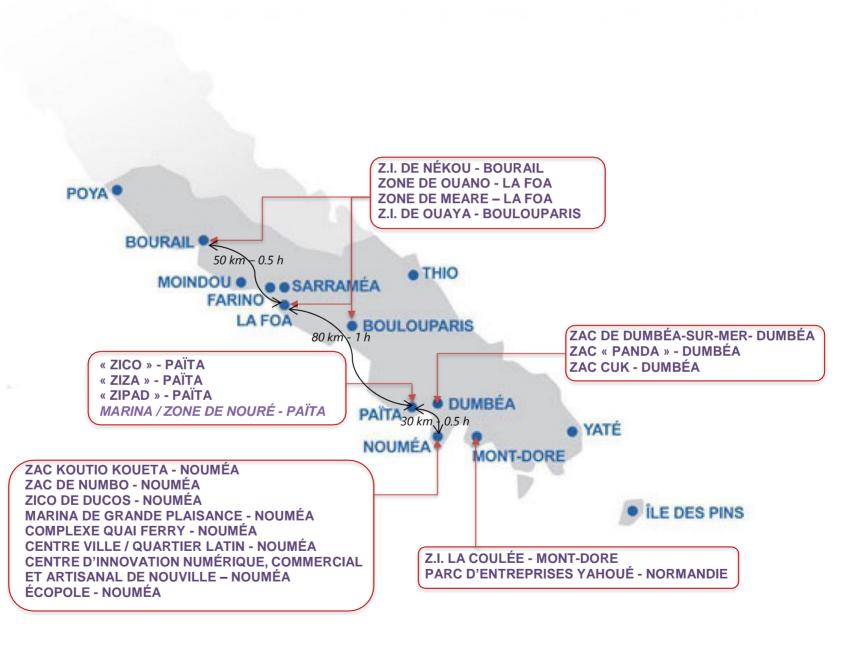
Par ailleurs, de **nombreuses solutions d'hébergement d'entreprises** sont possibles, de la location à l'achat de **bureaux** en passant par les espaces de **co-working** proposant des tarifs à l'heure ou par abonnement ainsi qu'une mutualisation des moyens (accueil, reprographie, espace détente, cafétéria, salles de réunion, salle de sport, rooftop...).

Enfin, de nombreux sites proposent des solutions pour **l'organisation d'évènementiels** ou autres **conférences** et **séminaires**, de la location de salle à l'organisation de cocktails ou tout autre prestation à la carte.





LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EN PROVINCE SUD



4 – LES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

NOUMEA

ZONE DE CONCENTRATION D'ACTIVITÉS (ZAC) DE VALORISATION DES DÉCHETS KOUTIO KOUÉTA À NOUMÉA

Au nord de la ZI de Ducos, cette zone permettra la mutualisation des espaces et des équipements et proposera des services dédiés aux activités de valorisation des déchets.

- # Répond aux objectifs de favoriser l'émergence de solutions de recyclage et de valorisation des déchets.
- # Plateforme d'endigage prévue pour l'installation d'activités temporaires et démontables de valorisation de déchets et de stockages divers
- # Sur place: entreprises, associations et institutions
- # Complémentaire de l'Écopôle, zone d'activité dédiée aux initiatives privées de recyclage.



Koutio Kueta – Nouméa

ZONE D'ACTIVITÉS (ZAC) DE NUMBO À NOUMÉA

Chef-lieu de l'expertise navale, ce pôle d'excellence maritime regroupe équipements et savoir-faire adaptés à la spécificité de la flottille professionnelle locale et régionale.

- # Plus de 110 entreprises déjà implantées
- # Activités principales : chalandage et construction-réparation navale, industrielle et maritime

ZONE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE (ZICO) DE DUCOS À NOUMÉA

Ducos est la principale zone industrielle et commerciale de Nouvelle-Calédonie

- # Ducos Le Centre : principal quartier d'affaires du territoire
- # Plus de 65 000 véhicules / jour
- # Plus de 3 000 entreprises (poumon économique du pays)
- # Activités principales : artisanat, services, commerces, industries légères de transformation et infrastructures industrielles lourdes.

MARINA DE GRANDE PLAISANCE À NOUMÉA

Création d'une marina de grande plaisance moderne et performante afin de répondre à l'ambition de la Nouvelle-Calédonie de développer un tourisme haut de gamme.

Sur place: service d'avitaillement, ateliers techniques, capitainerie, commerces...



Ducos – Nouméa

4 – LES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

NOUMEA

COMPLEXE QUAI FERRY À NOUMÉA

- # 5 000 m² de surfaces commerciales disponibles
- # Destiné à accueillir des commerces, bars et restaurants

CENTRE VILLE / QUARTIER LATIN À NOUMÉA

Premier quartier historiquement habité de la capitale

- # Centre institutionnel, politique et administratif du territoire
- # Importante concentration d'entreprises, sièges sociaux et commerces
- # Centre bancaire et juridique : sièges sociaux des banques, juridictions et pouvoirs publics
- # Activités culturelles et de divertissements : musées, bibliothèque, cinéma...
- # Quartier asiatique : restauration et commerces
- # Principales infrastructures industrialo-portuaires et touristiques
- # Autre : galeries marchandes, restauration, services, boutiques...

Quai Ferry - Nouméa





CENTRE D'INNOVATION NUMÉRIQUE, COMMERCIAL ET ARTISANAL DE NOUVILLE À NOUMÉA

- # Cité de la connaissance : lieu d'accueil pour les scientifiques, espace de démonstration et de sensibilisation... (en projet)
- # Station N: centre d'innovation avec structure d'accompagnement pour start-up et entreprises innovantes
- # Zone commerciale destinée à la promotion des productions locales et artisanales
- # Activités prévues : musée maritime et d'histoire naturelle, centre de conférence, espace d'exposition, bureaux, restauration...

ZONE D'ACTIVITES DÉDIÉE AU RECYCLAGE ÉCOPOLE À NOUMÉA Création d'une zone d'activités dédiée au recyclage, à la revalorisation et au réemploi des déchets. Station N - Nouville

Ecopôle - Ducos

4 – LES ZONES D'ACTIVITÉ

ÉCONOMIQUE

GRAND NOUMEA

ZAC DE DUMBÉA-SUR-MER

Dumbéa-sur-Mer s'inscrit en continuité de l'extension urbaine de la ville de Nouméa et représente une réserve foncière importante

- # Surface totale de 500 hectares
- # Connexion entre la ZAC du Centre Urbain de Koutio (au sud) et la ZAC Panda (au nord)
- # 6 000 logements prévus
- # Sur place : centre commercial *Dumbéa Mall* ; centre hospitalier ; installations publiques municipales ; banques ; commerces...
- # À venir : extension de la station d'épuration construction de 2 collèges et 5 groupes scolaires

PARC D'ACTIVITÉS ZAC PANDA À DUMBÉA

- # Situé aux portes de Nouméa grâce à la voie express
- # Destiné aux entreprises artisanales, commerciales et industrielles
- # Certifié HQE-Aménagement : respectueux de l'environnement
- # Surface totale de 300 hectares, soit 300 à 400 lots
- # Terrains entièrement viabilisés de 6 ares à 3,9 hectares

Zac Panda – Dumbéa



ZAC DU CENTRE URBAIN DE KOUTIO (CUK) À DUMBÉA

Le futur centre-ville de Dumbéa

- # Zone stratégique pour la ville et l'agglomération nouméenne dans son ensemble
- # Surface totale de 20 hectares
- # Desservie par des axes routiers importants (Savexpress et RT1) et le réseau de bus interurbain (Tanéo)
- # Sur place : sièges de plusieurs bailleurs sociaux, d'entreprises calédoniennes, centre médical, centre commercial et commerces, services publics et privés, logements sociaux, équipements communaux et établissements scolaires







4 – LES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

GRAND NOUMÉA

ZONE INDUSTRIELLE DE LA COULÉE AU MONT-DORE

- # Espace industriel et artisanal
- # Unique zone industrielle située aux portes du Grand Sud
- # Une quarantaine d'entreprises implantées : des sociétés de ferronnerie, de terrassement, de menuiserie, de commerce, de charpente, ou d'agro-alimentaire...





PARC D'ENTREPRISES YAHOUÉ-NORMANDIE

- # À l'intersection entre Dumbéa, Nouméa et Mont-Dore
- # Proche des 2 voies rapides (VDE & RT1)
- # Sur place : sièges sociaux d'entreprises, activités commerciales, industrielles et services

Sortie directe de la voie expresse principale du territoire (RT1)

ZONE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE ZICO À PAÏTA

- # Propose 76 lots de 25 ares à 1,5 hectare
- # Activités de BTP, mais aussi services et commerces avec un centre commercial

ZONE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE ZIZA À PAÏTA

- # Sortie directe de la voie express principale du territoire (RT1)
- # Sur place : usines de production, sièges sociaux d'entreprises, commerces et artisanat



ZONE INDUSTRIELLE ZIPAD À PAÏTA

- # Sortie directe de la voie expresse principale du territoire (RT1)
- # Comprend 95 lots de 20 ares à 15 hectares
- # Sur place : industries productives, sièges sociaux d'entreprises et commerces

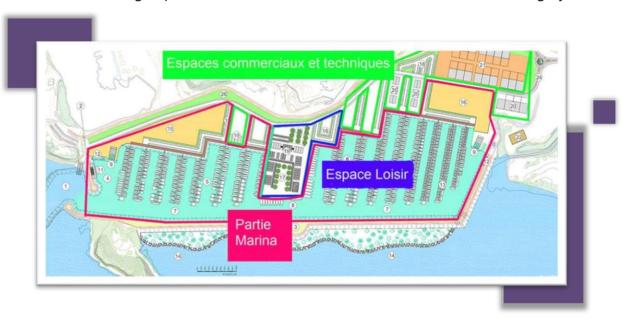


4 – LES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

GRAND NOUMÉA

MARINA / ZONE DE NOURÉ À PAÏTA (en PROJET)

- # Port de plaisance pouvant accueillir 920 unités à flot et port à sec de 200 navires
- # Espace commercial et technique dédiés au nautisme
- # Complexe hôtelier de standing, espace de vie et de loisirs, restauration, fishmarket, zone méga-yacht ...



4 – LES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

NORD-OUEST

ZONE INDUSTRIELLE DE NÉKOU À BOURAIL

Centre d'activités le plus développé des communes rurales de la province Sud

- # Activités principales : agricoles, industrielles et artisanales
- # Plus de 58 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

ZONE DE OUANO À LA FOA

Projet de relance économique de la commune avec des opportunités foncières attractives

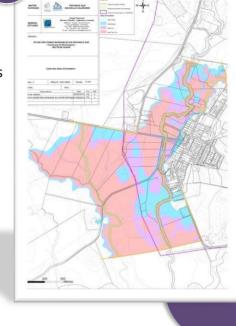
- # 300 hectares de foncier
- # 56 parcelles en partie viabilisées
- # Type d'activités : immobilières, commerciales, touristiques # Plus de 31 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

ZONE DE MÉARÉ À LA FOA

- # 48 Lots de 15 à 25 ares
- # Activités principales : agriculture, commerce, artisanat, services

ZONE INDUSTRIELLE DE OUAYA À BOULOUPARIS

- # Lot industriels de 20 à 50 ares viabilisés
- # Activités principales : agriculture, construction, artisanat et industrie agroalimentaire





Certains projets à fort potentiel peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de mesures d'aides pour financer leurs investissements.

LA DÉFISCALISATION

Elle permet aux investisseurs de bénéficier d'une **réduction d'impôts** en contrepartie de leur participation au **financement d'un projet économique**. L'investissement doit être porté par une **société implantée en Nouvelle-Calédonie**. Ainsi, une société étrangère peut prétendre à la défiscalisation si elle est associée-unique ou actionnaire d'une société de droit calédonien ou français.

L'avantage fiscal est partagé entre les investisseurs et l'exploitant à l'origine du projet d'investissement.

LA DÉFISCALISATION NATIONALE

La Loi nationale pour le Développement Economique pour l'outre-mer (**LODEOM**) dite **Loi Girardin** prévoit des dispositifs spécifiques à l'outre-mer pour apporter un soutien renforcé aux entreprises faisant partie des **secteurs stratégiques** de la Nouvelle-Calédonie. Ce dispositif est en vigueur **jusqu'en 2029**.

Les investissements éligibles :

La quasi-totalité des **secteurs productifs** ainsi que quelques secteurs issus des services sont éligibles : agriculture, économie bleue, industrie, mines, BTP, économie verte...

Les avantages fiscaux :

Pour les exploitants, l'avantage peut se monter **entre 25 % et 30 %** du montant des investissements éligibles du projet. Ce taux est porté **entre 35 % et 40 %** pour les grands projets financés par des investisseurs soumis à l'impôt sur les sociétés.

Plus d'informations sur la défiscalisation outre-mer ici et le dispositif Girardin ici

LA DÉFISCALISATION LOCALE



Le dispositif de défiscalisation local est une loi calédonienne d'incitation fiscale à l'investissement en vigueur jusqu'en 2025.

Les investissements éligibles :

Les **secteurs éligibles** sont : agriculture, économie verte et bleue (pêche, aquaculture, élevage, sylviculture, caféiculture, production laitière...) industrie de transformation (agroalimentaire, valorisation des déchets...), tourisme (hôtellerie, résidences, activités...), recherche et le développement, BTP, maisons de retraites et crèches, énergies renouvelables ...

Les avantages fiscaux:

Pour les **projets supérieurs à 50 MF** (420 K€), cet avantage est de l'ordre de **31,50 % à 42 %.**

Plus d'informations ici

LA DOUBLE DÉFISCALISATION

Sous réserve de l'éligibilité des projets aux deux dispositifs, il est possible de combiner la défiscalisation nationale et la défiscalisation locale pour un même projet.

Les investissements éligibles :

La quasi-totalité des secteurs éligibles à la défiscalisation locale sont éligibles à la double défiscalisation.

Les avantages fiscaux:

Le cumul des deux dispositifs permet, selon les secteurs, d'obtenir un avantage fiscal entre 50 % et 60 % du montant éligible du projet.

Chiffres clés:

- # LODEOM 2018 = 24 MdF / 200 M€
- # En moyenne, 93 % des dossiers sont agréés.
- # Projets stratégiques : câble sous-marin Gondwana, construction de l'hôtel Sheraton de Deva, usine métallurgique de KNS...





LA LOI PINEL

La loi Pinel Outre-Mer (Pinel OM) a été reconduite **jusqu'à fin 2025**. Elle permet à tout investisseur particulier métropolitain ou domien de bénéficier d'une **réduction d'impôt sur 6, 9 ou 12 ans**, qui peut s'élever **de 23 à 32 %** du prix du **logement neuf** situé outre-mer et **donné en location** sous conditions de **plafonds de loyers et de ressources** du locataire.

Les avantages fiscaux:

Le propriétaire s'engage sur une **durée initiale de location** de 6 ou 9 ans au choix, pouvant être prorogée jusqu'à 12 ans. L'avantage fiscal est croissant et réparti sur toute la durée d'engagement, dans la limite d'un plafond à la fois au mètre carré mais aussi sur le montant global de l'investissement (12 % du prix d'achat si 6 ans, 18 % si 9 ans...).

Plus d'informations ici





LES AIDES DE LA PROVINCE SUD

La province Sud apporte un soutien aux **investissements** des entreprises et à la **création d'emplois** par le biais de subventions d'exploitation et/ou d'investissement du dispositif **CASE** : le Code des Aides pour le Soutien de l'Économie.

Ce dispositif majeur d'accompagnement des entreprises est une nécessité afin de doter la province Sud d'un outil moderne et pertinent de stimulation et de pilotage de la relance économique en cohérence avec les évolutions du tissu productif local.

Ce dispositif provincial de soutien à l'économie se divise en trois axes :

- CASE <u>Économie Générale</u>
- CASE Maritime



CASE – ÉCONOMIE GÉNÉRALE



Dispositif majeur d'accompagnement des entreprises en province Sud, le Code des Aides pour le Soutien à l'Économie s'adresse à des entreprises situées en **province Sud** (hors agriculture, pêche et aquaculture) ayant un programme de dépenses < 100 MF (837 K€).

Les conditions :

- # Taux d'aide de 25 % à 80 %
- **# Filières prioritaires** : transformation agroalimentaire ; gestion des déchets ; tourisme ; numérique ;valorisation des substances naturelles
- # Le bénéficiaire doit démontrer que l'aide est indispensable pour réaliser le projet

- Les aides

Aides préalables à l'investissement

Aides aux études de faisabilité

Aides à l'investissement

Aide à l'équipement

Aide à l'investissement de transition écologique/numérique

Aide aux infrastructures primaires

Aide aux investissements immatériels

Aide à la bonification des taux d'intérêts des crédits d'équipement

Aides à l'exploitation

Aide à l'emploi

Aide au fonds de roulement

Aide à la communication commerciale

Aides exceptionnelles à l'exploitation

Aide exceptionnelle au maintien de l'effectif salarié

Aide à la trésorerie

Aides en faveur des jeunes diplômés calédoniens

Aide à l'investissement en faveur des jeunes diplômés calédoniens Aide à l'emploi en faveur des jeunes diplômés

Plus d'informations sur le CASE – Économie Générale ici



CASE – MARITIME

Dispositif d'intervention en faveur des **entreprises du secteur maritime** en création, développement ou en difficulté, il concerne les entreprises du secteur de la pêche et aquaculture basées en province Sud.



5 – DISPOSITIFS

DE FINANCEMENT

DE L'INVESTISSEMENT

Les conditions :

Taux d'aide de 20 % à 100 %

Le bénéficiaire doit démontrer que l'aide est indispensable pour réaliser le projet

- Les aides

Aide à l'amélioration des compétences ou à la diversification d'activité

Aide aux études

Aide à l'emploi

Aide à l'innovation

Aide à la création d'entreprise

Aide à la formation

Aide à la reprise d'entreprise de pêche ou d'aquaculture

Aide à la délocalisation d'activité

Subvention d'équilibre aux projets innovants

Aide aux équipement spécifiques

Aide exceptionnelle

Aide au carburant pour les pêcheurs professionnels côtiers Aide à la mise en conformité à la réglementation des ICPE





DISPPAP – AGRICULTURE



Dispositif de Soutien à la Politique Publique Agricole Provinciale (DISPPAP) définit le régime d'incitations financières en faveur de l'émergence et du développement des **activités agricoles** exercées en province Sud qui contribuent à l'amélioration du taux de couverture des besoins alimentaires par la production locale, selon le **schéma de développement agricole provincial.**

Ce dispositif de soutien aux investissements associe la Nouvelle-Calédonie, la province Sud et les établissements publics agricoles autour de 5 rouages : le foncier, l'organisation professionnelle ou familiale, l'agrégation, lamodernisation et la diversification rurale.

- Les aides :

Aide à l'emploi et à la formation

Aide à l'emploi / à la formation Gratification de stage longue durée Aide au remplacement du salarié

Aide à la création et au développement d'une exploitation agricole

Aide à la création / l'extension / la reprise d'exploitation agricole Aide à l'utilisation des déchets

Aide à l'agriculture de proximité

Aide à l'agriculture de proximité

Aide à la location des terres agricoles

Aide à la location de terres agricoles Prime à la mise à bail de terre agricoles

Aide de fonctionnement et subventions

Aide aux soins des animaux de rente et de travail Aides spécifiques / demande de subvention Aide au RUAMM

Bonification des taux d'intérêt de crédit

Bonification des taux d'intérêt de crédits d'équipement Bonification des taux d'intérêt de crédits de trésorerie

Aide à la production et aux amélioration foncière et techniques d'une exploitation

Aide à la transformation à la ferme

Aide aux travaux d'amélioration foncière, retenues collinaires et équipements agro-écologiques Aide à l'achat de plants locaux Aide à l'achat de reproducteurs locaux et d'embryons importés Aide à l'installation d'abris maraîchers Aide à la mutualisation des équipements Aide à la sécurisation des élevages ovins et de plein air

Aide aux matériels novateurs ou économiseurs d'eau

Aide à la valorisation de la biodiversité
Aide à l'expérimentation innovante à la ferme
Aide à l'utilisation des déchets
Aide à la réalisation de travaux de recherche d'eau
souterraine et de forage
Subvention d'équilibre aux projets innovants
Aide aux prestations de travaux
Aide à la production d'un lait de qualité
Aide à la conversion
Aide aux études

Plus d'informations sur le CASE - MARITIME et le DISPPAP - AGRICULTURE ici



AUTRES AIDES DE LA PROVINCE SUD

Subvention prévention et gestion des déchets

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des déchets, la province Sud et l'ADEME collaborent afin d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de projets en lien avec la prévention et la gestion des déchets.

- Conditions d'éligibilité

- # Entreprises, collectivités, associations, fédérations, syndicats, établissements de santé, de restauration collective et commerciale situés ou ayant une succursale en province Sud
- # Engagement des projets au plus tard dans un délai maximum de 18 mois
- # Aide via une participation au montant global demandé

Plus d'informations Coges-Ademe ici

L'aide à la création artistique

Une aide à la réalisation de courts-métrages de fiction (50 minutes maxi) est possible :

- Conditions d'éligibilité

- # Particuliers et réalisateurs résidant en **province Sud** depuis **plus de 6 mois**
- # Programme de dépenses plafonné selon la durée du film
- # Le montant des **aides accordées ne peut dépasser 70** % du montant global du projet de film de fiction
- # Le bénéficiaire doit démontrer que l'aide est indispensable pour réaliser le projet





Le fond de soutien à la production audiovisuelle et cinématographique de Nouvelle-Calédonie

Vise à promouvoir le **développement d'une industrie cinématographique et audiovisuelle** de qualité et la constitution d'un **patrimoine cinématographique et audiovisuel** en Nouvelle-Calédonie.

- Conditions d'éligibilité

- # Les sociétés de productions audiovisuelles ou cinématographiques calédoniennes
- # Particuliers et réalisateurs résidant en **province Sud** depuis **plus de 6 mois**
- # Catégorie documentaire, fiction, clip vidéo, magazines

- Les aides

- # Aide à la préparation (écriture et/ou développement)
- # Aide à la production
- # Aide à la formation

Plus d'informations ici





L'aide à la numérisation des entreprises artisanales et commerciales de proximité

Consiste en la prise en charge par la province Sud de 50 % des dépenses éligibles engagées pour la transition numérique.

- Conditions d'éligibilité
 - # Siège social et activité principale en province Sud
 - # Avoir un effectif <= 10 (dirigeant(s) compris)
 - # Ne pas acquérir **QUE** du matériel informatique
 - # Avoir réalisé un diagnostic numérique ou mettre en œuvre ses préconisations
 - # Aide plafonnée attribuée une seule fois par entreprise

Plus d'informations ici

L'aide à la sécurisation des entreprises

Cette aide consiste en la prise en charge, par la province Sud, de **50 % du coût total des dépenses de sécurisation éligibles**.

- Conditions d'éligibilité
 - # Siège social et activité principale en province Sud
 - # Activité énumérée à l'annexe 1 de la délibération surface de vente < 350 m²
 - # Aide maximum 50 % du coût des dépenses éligibles et plafonnée

Plus d'informations ici



L'aide aux matériels promotionnels touristiques

Toute entreprise touristique ou un établissement hôtelier < 60 chambres peut solliciter une aide financière pour l'édition d'une brochure destinée à la commercialisation de ses activités touristiques.

- Conditions d'éligibilité
 - # Siège social et activité principale en province Sud
 - # Aide maximum 50 % du coût de l'édition de la brochure et plafonnée
 - # Approbation des supports par le bureau du Tourisme de la province Sud avant diffusion





En complément du CASE, la province Sud a mis en place d'autres dispositifs provinciaux de soutien aux entreprises pour pouvoir orienter les initiatives vers des secteurs qu'elle veut promouvoir au titre de sa politique économique.

Fonds de garantie de la province sud (FGPS)

La province Sud dispose d'un **fonds de garantie** permettant de faciliter l'accès au financement bancaire pour des **investissements risqués**.

Son objectif est **d'inciter les établissements financiers** à répondre aux **besoins de financement des entreprises locales**, situées en province Sud, en **sécurisant** leur activité de prêts.

La **garantie maximale est de 80** % du montant du crédit. Les plafonds de garantie dépendent du secteur concerné selonsi économie générale, tourisme, aquaculture-sylviculture-pêche-aquaculture, tourisme, ou encore innovation & développement durable.

Fonds Sud Innovation

Sud Innovation est un dispositif provincial de **soutien aux entreprises innovantes**, sous la forme de subvention ou d'avance remboursable, pour les accompagner dans leur projet d'innovation et dans leurs investissements de développement.

Ce **fonds d'amorçage** est issu d'un partenariat avec BpiFrance et permet un partage des risques entre le promoteur et la collectivité afin de créer un véritable **levier** à un moment important de la vie de l'entreprise.

La province Sud propose ainsi un **soutien à l'innovation** via plusieurs dispositifs :

- Le fonds Sud Innovation
- La ligne de capital-risque destinée aux start-ups chez PromoSud
- La section dédiée à l'innovation au sein du FGPS
- L'aide à l'emploi du CASE pour le chef d'entreprise



Programme de Professionnalisation des Acteurs du Tourisme (PPAT)

Plan de formation visant à accompagner les acteurs du tourisme dans leur volonté de professionnalisation et de montée en compétences afin de mieux répondre aux exigences de la clientèle touristique tout en s'adaptant à une industrie en constante évolution.

Plus d'informations ici

Programme de Professionnalisation des Chefs d'Entreprises (PRO'SUD)

Plan d'accompagnement des chefs de petites entreprises installées en province Sud.

Plus d'informations ici

L'incitation à l'installation de médecins libéraux en province Sud en zones de pénurie d'offre de soin

L'aide à l'installation est d'un montant forfaitaire de 6 MF / 50 K€ (versés en 3 fois)

Une **aide à la formation** continue des médecins employés par les cabinets médicaux bénéficiaires est également possible à hauteur de **90 % du coût d'inscription à la formation**, complétée d'une **compensation forfaitaire** du manque à gagner du fait du non-travail pour chaque médecin ayant suivi ladite formation.

Plus d'informations ici



PROMOSUD

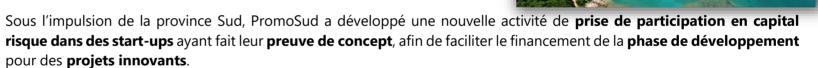
PromoSud, société de financement et de développement de la province Sud, a été créée pour **accompagner les investisseurs** et les entreprises dans leur **phase de démarrage** pour leur permettre de gagner en **autonomie au bout de 5 ans**.

PromoSud apporte un soutien financier (**prise de participation et avance en compte courant**) aux projets de **création ou de développement** d'entreprises qui investissent dans des **filières d'avenir** fortement créatrices d'emplois et de valeur ajoutée en province Sud. Les **secteurs prioritaires** d'intervention sont l'hôtellerie touristique, l'aquaculture, la sylviculture, l'agro-alimentaire, l'industrie de transformation et les énergies renouvelables. D'autres secteurs sont éligibles, mais non prioritaires, comme la pêche industrielle ou l'élevage de cervidés.

Elle apporte également à ces entreprises des conseils et un suivi dans leur activité.

- Conditions d'éligibilité

- # Siège social et activité principale en province Sud
- # Secteur éligible ou répondant aux axes de développement provinciaux
- # Apport personnel de 10 % minimum
- # Création de valeur ajoutée et impact positif sur l'emploi
- # Respect du principe de la liberté du commerce et de l'industrie



Plus d'informations ici

INFOS PRATIQUES

Outil de centralisation des dispositifs : CESAM Facilitez vos affaires.

Le gouvernement a créé une **plateforme numérique** dédiée aux entreprises qui **centralise l'ensemble des dispositifs d'aides**, de formalités, de services et d'accompagnement des entrepreneurs du territoire. Il facilite l'accès aux démarches entrepreneuriales en proposant des **dispositifs adaptés** à la situation de l'entrepreneur.

Près de **200 dispositifs** y sont recensés dans une démarche d'accompagnement personnalisé.

Plus d'informations ici



6 LES ACTEURS ET PARTENAIRES ADMINISTRATIFS, ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Le réseau d'acteurs économiques calédoniens est dense. Ils sont tous impliqués et œuvrent pour créer une véritable dynamique économique et soutenir les initiatives créatrices de valeur ajoutée et d'emplois sur le territoire.

Ci-dessous la liste (non exhaustive) des principaux interlocuteurs dont tout investisseur en province Sud doit avoir connaissance.

LES ACTEURS PUBLICS

LES INSTITUTIONS

Le **gouvernement** de la Nouvelle-Calédonie : chargé plus particulièrement de la réglementation fiscale, économique et sociale, ducommerce extérieur, de l'aménagement du territoire et de l'énergie, le gouvernement est composé de <u>30 directions et services</u>.

Les **Provinces** : la <u>province Nord</u>, la <u>province Sud</u> et la <u>province des Îles</u> <u>Loyauté</u> de Nouvelle-Calédonie sont compétentes en matière **d'environnement**, de **développement économique et touristique**, de jeunesse et sport, de culture et patrimoine, d'emploi et insertion et d'urbanisme et foncier.

La province Sud propose différents dispositifs de soutien à l'économie (aides de la province Sud : (subventions, formations...).







CHAMBRE D'AGRICULTURE

NOUVELLE CALEDONIE

LES CHAMBRES CONSULAIRES

Les chambres consulaires représentent et défendent les intérêts de leurs ressortissants (selon le code d'activité/code APE et le statut juridique de l'entreprise). Elles proposent des services d'accompagnement et de for**mation** gratuits et payants.

Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI): elle représente plus de 13 000 entreprises issues des secteurs du commerce, de l'industrie et des services. Elle a pour objectifs principaux : accompagner les porteurs de veloppement économique du pays.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) : elle représente plus de 11 000 entreprises calédoniennes réparties dans guatre grands secteurs d'activités : l'alimentation, le bâtiment, la production et les services. La CMA propose une offre complète d'informations, de conseils, d'accompagnement et de formations. Elle dispose également de deux services externes : la maison des artisans et le centre de gestion des métiers.

NC): établissement public administratif au service du monde agricole, rural et de la pêche. Elle participe à diverses missions d'expertise, d'appui

technique, d'études, de formation, de recherche et développement autour de l'agriculture et de la pêche. Elle gère également des dispositifs d'aide à

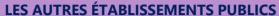
l'élevage et à l'énergie pour le compte du gouvernement.











Agence Calédonienne de l'Énergie (ACE) : elle participe à la mise en œuvre du schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC). Elle sensibilise les consommateurs, incite à la formation du secteur, soutient financièrement les études et projets en lien avec la transition énergétique.

Agence Rurale (AR) : elle est en charge de la régulation des prix des produits agricoles et agroalimentaires, de la prévention et de l'indemnisation des dommages portés aux espaces agricoles, de la protection du milieu.

Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE) : il collecte et traite toutes les **informations statistiques** et publie des études sur la situation sociale et économique de la Nouvelle-Calédonie.

Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF) : il assure la régulation des marchés agricoles (viande et pomme de terre) entre la production locale et l'importation.

Office des Postes et Télécommunications (<u>OPT</u>) : ses métiers sont les télécommunications, les services courrier & colis, les services financiers. Il est notamment en charge des infrastructures et de l'aménagement numérique.

Port Autonome (PANC): il assure l'administration, l'entretien et l'exploitation du **port de Nouméa**.

Les autres établissements publics ici

















LES AUTRES ACTEURS PARAPUBLICS

Agence de Développement Économique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL) : favorise l'émergence de projets et filières de diversification économique. Outil d'appui en matière d'innovation et de transfert technologique, permettant de renforcer les liens entre le monde de l'entreprise, la recherche publique et privée, l'enseignement supérieur et les pouvoirs publics.

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (<u>ADEME</u>): participe à la mise en œuvre des politiques publiques et au financement de projets dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des déchets, du climat et de la transition énergétique et écologique.

Consortium de Coopération pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation (CRESICA): réunit les établissements de recherche de l'Université pour donner une identité visible et reconnue, tant localement qu'à l'international, de la recherche calédonienne.

LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

3 organisations professionnelles représentent et défendent les intérêts des entreprises calédoniennes auprès des institutions et des partenaires sociaux.

Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) : représente et défend les intérêts individuels et collectifs des dirigeants de **TPE et PME**.

Mouvement des Entreprises de France (MEDEF): rassemble les entreprises de toutes tailles et tous secteurs d'activité, et intervient dans les relations sociales, l'emploi et formation, l'économie et la fiscalité, et la protection sociale.

Union des entreprises de Proximité de Nouvelle-Calédonie (<u>U2P-NC</u>): fédère les entreprises de l'artisanat, des commerces de proximité et des professions libérales. Elle promeut sur tout le territoire l'économie de proximité.













Les clusters sont des **grappes** d'entreprises d'un secteur d'activité qui seregroupent pour augmenter leurs opportunités d'affaires, mutualiser des moyens, développer les compétences, structurer une filière...

Association de professionnels de Collecte et Traitement des Déchets (ACOTRED): regroupe les acteurs spécialisés dans la gestion des déchets. L'objectif d'optimiser les coûts et accompagner la professionnalisation de la collecte, du traitement, du recyclage et de la valorisation des déchets dans le respect de l'environnement.

Association Maintenance Durable (AMD) : s'adresse aux chefs d'entreprises du secteur de la **maintenance industrielle** intervenant auprès des industries métallurgiques, de l'agroalimentaire, des produits manufacturés, du secteur tertiaire et du bâtiment.

Cluster Maritime Nouvelle-Calédonie (CMNC): intègre plus de 25 secteurs d'activité (tourisme, transport maritime, pêche, technologies marines, énergies renouvelables...). Il vise à augmenter la prise de conscience de l'importance de la mer et à fédérer les acteurs autour de projets maritimes porteurs d'avenir en alliant développement économique et enjeux environnementaux.

Eco Construction: œuvre pour la promotion et le développement de **l'écoconstruction** calédonienne. Il met en réseau les acteurs de la filière pour favoriser son développement et stimuler l'innovation en proposant des outils écologiques au bénéfice du bien être durable de l'usager.

Nativ N.-C. : rassemble tous les professionnels du secteur des **produits** naturels : chercheurs, start-up, producteurs, transformateurs, utilisateurs, distributeurs... Il promeut la filière à l'échelle locale, régionale et internationale et contribue à la diversification économique.













Organisation des Professionnels de l'Économie Numérique (<u>Open NC</u>): grappe d'entreprises calédoniennes du secteur numérique dont l'objectif est de structurer la filière, promouvoir un pôle numérique, développer les compétences et les synergies pour répondre aux problématiques et enjeux

numériques du territoire.

<u>Pacific Food Lab</u>: cluster de l'alimentation durable et résiliente, structurante pour le territoire et déclinable dans la région Pacifique. Il vise à augmenter durablement la part des produits locaux bruts, transformés et cuisinés dans les assiettes des calédoniens, pour générer davantage de valeur ajoutée économique, sociale et environnementale.

<u>Synergie</u>: participe à la **transition énergétique** de la Nouvelle-Calédonie: maîtrise des consommations énergétiques et développement des énergies renouvelables. Le cluster a également pour ambition d'exporter les savoirfaire calédoniens dans le Pacifique Sud.

<u>Valorga</u>: objectif de développer, soutenir et professionnaliser un réseau d'acteurs performants pour promouvoir la valorisation des matières organiques. Il mutualise connaissances et techniques, et participe à la recherche et l'expérimentation dans le but de valoriser l'expertise locale à l'échelle régionale.























LES FÉDÉRATIONS, SYNDICATS ET AUTRES ASSOCIATIONS

De nombreux syndicats, ordres professionnels et autres associations émaillent le paysage calédonien. Ils représentent souvent une profession, un sport ou militent pour une cause d'intérêt général.

Certains sont orientés vers les entreprises, tels que (liste non exhaustive) :

Fédération des Industries de Nouvelle-Calédonie (FINC) : regroupe les **entreprises de production locale** et participe au développement d'une industrie de fabrication créatrice de richesses et d'emplois.

Fédération Calédonienne du Bâtiment et des Travaux Publics (FCBTP): regroupe les **métiers du bâtiment**, valorise le secteur et analyse les besoins en compétences.

<u>French Tech N.-C.</u>: facilite l'éclosion des **start-ups** calédoniennes, les accompagne à chaque phase de développement, et les met en relation avec le réseau French Tech.

<u>Syndicat des commerçants</u>: valorise l'image des **commerçants** auprès de l'opinion publique. Il représente les commerçants, défend leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, les informe sur l'actualité et la réglementation.

Syndicat des Importateurs De Nouvelle-Calédonie (SIDNC) : organisé autour de 3 grandes filières et 2 sous-filières, il défend les intérêts des importateurs et plus largement du commerce.

Nouvelle-Calédonie Tourisme (NCT) : assure la promotion touristique de la destination à l'international sous la marque *Nouvelle-Calédonie Pacifique au Cœur*. Il a des représentations en Australie, au Japon, en France et en Nouvelle-Zélande.

<u>SudTourisme</u>: travaille avec les acteurs du tourisme pour développer l'attractivité touristique de la province Sud, la construction d'offres et la commercialisation.







- Association des Métiers d'Art Calédonien (AMAC);
- Association des Réparateurs Automobiles (A.R.A.);
- Fédération des Métiers de la Viande ;
- Groupement Professionnel des Bouchers et des Charcutiers de Nouvelle-Calédonie ;
- Groupement des ambulanciers privés de Nouvelle-Calédonie ;
- Interprofession Viande de Nouvelle-Calédonie (I.V.N.C.);
- Interprofession Fruits et Légumes (IFEL) ;
- Syndicat Artisanal des Esthéticiennes de Nouvelle-Calédonie (S.A.E.N.C.);
- Syndicat des Professionnels et Brevetés de la Coiffure ;
- Syndicat des Professionnels de l'Électricité (S.P.E.N.C.);
- Syndicat des Rouleurs-Terrassiers de Nouvelle-Calédonie ;
- Syndicat territorial de la Boulangerie et de la Boulangerie-Pâtisserie de Nouvelle-Calédonie,
- Syndicat des Pharmaciens..



- L'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés (OECCA),
- L'Ordre des Médecins,
- L'Ordre des Avocats,
- L'Ordre des Architectes...









LES ACTEURS FINANCIERS

BNP PARIBAS









Nouvelle Calédonie

Pour des transferts d'argent sécurisés et des offres de financements adaptés, plusieurs organismes financiers peuvent être sollicités :

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM) : joue le rôle de banque **centrale** des collectivités françaises du pacifique ayant pour monnaie le franc pacifique (CFP). Il met en œuvre la stratégie monétaire et assure la stabilité financière du territoire.

LES BANQUES

sent le panel de produits classiques d'une banque en respectant la règlementation de l'Autorité des Marchés Financiers :

- Banque Calédonienne d'Investissement (BCI);
- Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB);
- Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC);
- Banque National de Paris (BNP);

Le Crédit Agricole Mutuel (CAM) est une **mutuelle** proposant des crédits à l'équipement dans le domaine agricole.

LES SOCIETES FINANCIÈRES

Plusieurs sociétés financières interviennent pour le financement de certains investissements (équipements, véhicules, trésorerie...) sous des formats spécifiques (crédit-bail, leasing, défiscalisation...):

- CREDICAL Société Générale ;
- BPCE Lease Nouméa :
- SOCALFI;
- Nouméa Crédit





LES ORGANISMES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FINANCEMENT

Certains organismes proposent également des services d'accompagnement et de financement de projets d'entreprises :

Initiative Nouvelle-Calédonie (Initiative NC) : membre du réseau Initiative France, elle consolide les fonds propres du porteur de projet par un prêt d'honneur sans intérêt ni garantie permettant l'accès au prêt bancaire. Un accompagnement est fait de l'idée jusqu'au remboursement intégral du prêt.

Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) : association du réseau Adie France, elle finance les activités n'ayant pas accès au prêt bancaire en proposant des micro crédits.

Institut Calédonien de Participation (ICAP) : créé en 1989 pour le rééquilibrage économique du territoire, il conforte les fonds propres des entreprises implantées hors du Grand Nouméa via des prises de participation et avances en compte courant.

Sud, elle intervient en prise de participation et avances en comptes courants dans les entreprises qui investissent dans des filières d'avenir









Réseau

PromoSud



LES AUTRES STRUCTURES DE FINANCEMENT

Banque des Territoires : accompagne les acteurs territoriaux dans le déploiement de projets d'avenir via des services d'ingénierie, une offre de **financement complète** (fonds propres, PIA...)

Banque Publique d'Investissement (BpiFrance) : finance les sociétés de capitaux via des prêts, des aides ou des avances remboursables, mais aussi en garantissant des crédits. Elle intervient à chaque étape du développement de l'entreprise, notamment dans les secteurs de la transition écologique et énergétique, l'innovation ainsi que pour soutenir

social. Elle est le principal financeur des collectivités et du secteur public et peut intervenir en prêt direct aux PME et grandes entreprises au côté des banques commerciales, ainsi qu'en garantie via sa filiale SOGEFOM.







7 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

CONCURRENCE ET PRATIQUES COMMERCIALES

L'Autorité de la Concurrence de la Nouvelle-Calédonie, autorité administrative indépendante, rend des avis et prend des décisions en matière de régulation de la concurrence. Elle sanctionne les pratiques anti-concurrentielles et restrictives de concurrence afin de protéger le consommateur et de garantir la libre concurrence entre professionnels. Elle contribue à la sécurité juridique des relations commerciales.

Plus d'informations ici

Les pratiques anti-concurrentielles

Les principales **pratiques commerciales prohibées** en Nouvelle-Calédonie sont : les ententes, l'abus de position dominante, les droits exclusifs d'importation et l'exploitation abusive de l'état de dépendance économique d'un partenaire commercial.

Plus d'informations ici

Les pratiques commerciales restrictives

Les principales **pratiques restrictives prohibées** en Nouvelle-Calédonie sont : l'abus de dépendance, l'avantage sans contrepartie, le non-respect des délais de paiement, l'absence de facturation et de convention unique, le refus de vente injustifié, la revente à perte et la menace de rupture ou la rupture abusive de relations commerciales.

Plus d'informations ici

Les **contrôles sont fréquents** et toute infraction peut conduire le professionnel qui les pratique à être **sanctionné pécuniairement** par l'autorité de la concurrence.

L'urbanisme commercial

De compétence provinciale, il permet de veiller au développement équilibré des différentes formes de commerce (offre diversifiée, besoin des consommateurs, préservation de l'emploi, urbanisme de qualité...).

L'ouverture d'un commerce de détail ou d'un **ensemble commercial de plus de 300 m2** est soumise à autorisation.

Les soldes

Un **cadre règlementaire** s'applique aux pratiques commerciales comme liquidations, ventes au déballage ou soldes.



RÉGLEMENTAIRE

PROTECTION DU MARCHÉ INTÉRIEUR CALÉDONIEN

Import - Régulation de marché

La Nouvelle-Calédonie est chargée de **gérer et contrôler le commerce extérieur** en fixant l'assiette et les taux des mesures restrictives.

En effet, lorsque l'intérêt économique général de la Nouvelle-Calédonie le justifie (**protection de la production locale**), des mesures de **régulation de marché** et de **protection de marché** sont possibles :

- Les restrictions quantitatives à l'importation : des quotas ou mesures de suspension, selon le produit et son origine ;
- La protection tarifaire: une taxe de régulation de marché (TRM) s'applique sur les produits importés pour instaurer un écart de prix favorable aux produits locaux et favoriser l'écoulement de ces derniers.

Il peut être demandé, par dérogation, une **autorisation exceptionnelle d'importer** des produits soumis à des restrictions lorsque la production locale n'est pas en mesure de répondre aux besoins du marché.

Plus d'informations ici

Les exonérations de droits de douanes

Les marchandises originaires et en provenance directe d'un état **membre de l'Union Européenne** ou d'un pays ou territoire d'outre-mer associé, peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une exonération des droits de douanes à l'importation.

Plus d'informations ici



PROVINCE SUE

7 – CONTEXTE

RÉGLEMENTAIRE

PRIX - MARGES

Les prix sont **librement déterminés** en fonction de l'offre et de la demande. Cette règle s'applique à tous les stades de la commercialisation (producteurs, importateurs, commerçants...).

Néanmoins, un dispositif réglementaire d'encadrement des marges et de modération de prix a été mis en place pour éviter les abus, notamment sur quelques produits de 1^{re} nécessité.

Plus d'informations ici

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ENTRE PROFESSIONNELS

Tout professionnel (producteur, prestataire de services, grossiste, importateur...) est tenu de **communiquer ses conditions générales de vente** (CGV) à tout acheteur qui en fait la demande. Conformément au **principe de transparence**, elles constituent le point de départ de la négociation commerciale ; elles comportent :

- Les conditions de la vente
- Le barème des prix unitaires, la réduction des prix
- Les conditions de règlement

Le non-respect de cette règlementation peut être sanctionné par l'autorité de la concurrence.

Plus d'informations ici

PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Information du consommateur

La DAE assure l'information des consommateurs et des professionnels sur la **réglementation économique**. Des fiches pratiques répondent aux questions en matière de consommation et de sécurité.

Plus d'informations : ici





RÉGLEMENTAIRE

Pratiques commerciales trompeuses

Définies dans la **directive européenne** n° 2005-29 du 11 mai 2005 relative aux **pratiques commerciales déloyales** des entreprises vis-à-vis des consommateurs, elles concernent « toute action, omission, conduite, démarche ou communication commerciale, y compris la publicité et le marketing, de la part d'un professionnel, en relation directe avec la promotion, la vente ou la fourniture d'un produit au consommateur ».

Plus d'informations : ici

Qualité & sécurité des produits : étiquetage en français et mentions obligatoires

La DAE veille à la qualité et à la sécurité des produits et des services pour garantir la **protection des consommateurs**. Des fiches pratiques rappellent les obligations en termes de mentions obligatoires.

Plus d'informations : ici

Matières plastiques

Les premières mesures de la loi du pays du 21 janvier 2019 relative à **l'interdiction de mise sur le marché de divers produits en matière plastique** sont entrées en vigueur en août 2019.

Plus d'informations : ici





RÉGLEMENTAIRE

LABELS. CERTIFICATIONS & NORMES

La Nouvelle-Calédonie ne faisant pas partie de l'Union Européenne (elle est associée), la règlementation européenne n'est pas directement applicable. Cependant, le marquage CE ou NF restent une référence pour les consommateurs.

Référentiel de Construction de Nouvelle-Calédonie (RCNC)

Les matériaux importés ont des origines diverses répondant à des systèmes normatifs différents ; le RCNC permet donc de sécuriser la construction (conception, produits, procédés...) en Nouvelle-Calédonie tout en valorisant les matériaux calédoniens à l'export en intégrant la Nouvelle-Calédonie dans le système normatif international.

Plus d'informations ici

Normes électricité

Les normes françaises relatives aux **installations électriques** sont applicables en Nouvelle-Calédonie.

Plus d'informations ici

Cadre règlementaire pour la qualité de l'air

Une règlementation relative à l'amélioration de la qualité de l'air visant à limiter les émissions de polluants propose une liste de polluants à surveiller, les valeurs à respecter et les seuils de déclenchement des épisodes de pollution.

Plus d'informations ici

Labels éco-responsable

De nombreux labels calédoniens existent pour mettre en avant des pratiques écoresponsables, notamment pour l'agriculture ou la pêche responsable, les garages propres, les chantiers verts...

Des labels régionaux, nationaux et internationaux sont également présents : biopasifika, imprim'vert... ainsi que la norme ISO 14001 pour l'amélioration de la performance environnementale.

Plus d'informations ici

Signes officiels de la qualité (SIQO)

Ce système de reconnaissance permet de promouvoir certains produits, modes de production, origines, secteurs, savoirfaire en fonction de leur qualité environnementale, d'une qualité supérieure ou encore d'un critère d'authenticité... Leur utilisation est garantie par des organismes de contrôle spécifiques.







RÉGLEMENTAIRE

CLASSEMENT HÔTELIER

La province Sud propose un classement des établissements hôteliers de tourisme (hôtels et résidences de tourisme) qui prend en compte la qualité des structures et de leurs prestations. Un accompagnement et un suivi technique

sont également proposés.



DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Les dépôts et renouvellements de **titres de propriété industrielle** (brevets, marques, dessins et modèles) se font auprès de **l'Institut National de la Propriété Industrielle** (INPI).

Le **Code de la propriété intellectuelle**, applicable en Nouvelle-Calédonie, précise les règles à observer pour prétendre à un brevet industriel :

- Vérifier que le concept est libre d'exploitation, qu'aucun brevet similaire n'a été déposé où que ce soit dans le monde
- Garder une totale et absolue discrétion jusqu'au dépôt du dossier
- Déterminer les caractéristiques à protéger
- Identifier un marché au préalable



RÉGLEMENTATION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE



7 – CONTEXTE

RÉGLEMENTAIRE

CONTRIBUTION FONCIÈRE

La contribution foncière est un **impôt** établi sur la propriété des terrains, constructions, installations et matériels fixes des établissements industriels. Elle varie selon les communes, les quartiers et le type de construction ; des exonérations sont possibles sous certaines conditions.

Plus d'informations ici

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE (SCI)

La société civile immobilière (SCI) est une société composée de plusieurs personnes ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'immeubles en vue de les louer ou de les mettre à disposition gratuite de leurs associés. Elle n'inclut aucune activité commerciale.

Plus d'informations ici

TRANSACTION IMMOBILIÈRE / DROITS D'ENREGISTREMENT

Le **service de la fiscalité immobilière** contrôle les actes soumis aux *formalités d'enregistrement*, notamment dans le **cadre d'une vente** de bien immobilier, fonds de commerces, donations, successions... ou d'un transfert de propriété à titre gratuit. Certains droits d'enregistrement bénéficient de **taux réduits** : primo-accédant, accession à la propriété de logement à caractère social, acquisition de terrain agricole...

Plus d'informations ici

SERVICE DU DOMAINE

Le service du domaine assure la **gestion et la conservation du domaine privé et public** de la Nouvelle-Calédonie. Il **instruit les demandes** portant sur le foncier appartenant à la collectivité dans le cadre de **location de terrain à vocation économique** (touristique, agriculture, industriel), **cession / acquisition de foncier** entre collectivités pour des aménagements d'intérêt général, et pour **l'autorisation d'extraction** (exploitation de carrières).

FONCIER COUTUMIER

Le foncier coutumier couvre **9 % de la superficie de la province Sud** (12 % du foncier coutumier total de la Nouvelle-Calédonie).

Les terres coutumières sont régies par le **droit foncier coutumier** et par la coutume. Elles appartiennent aux tribus, clans ou GDPL et un **acte coutumier est nécessaire pour y installer une activité professionnelle**.

RÉGLEMENTAIRE

AUTRES DÉMARCHES NÉCESSAIRES

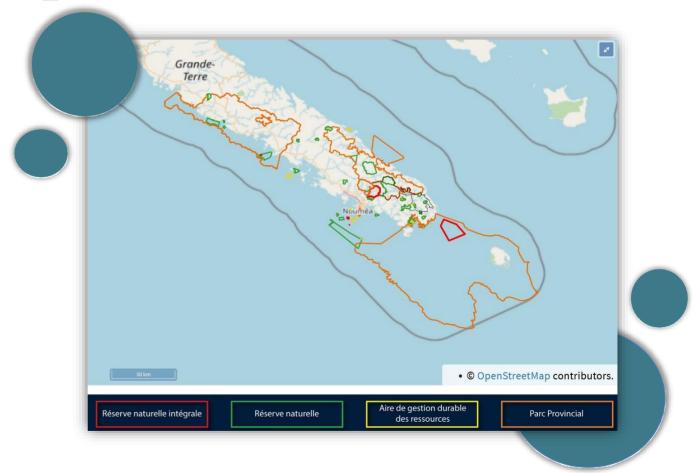


Certaines opérations immobilières nécessitent de réaliser un **défrichement** ; selon certains critères, celui-ci peut soumis à autorisation.

Plus d'informations ici

De même, la province Sud dispose de nombreuses **aires protégées** au sein desquelles les activités et l'accès sontrèglementés afin de protéger la biodiversité et les écosystèmes qui s'y trouvent.

Plus d'informations ici



Enfin, l'occupation temporaire d'une parcelle dépendant du **domaine public maritime** provincial est soumise à autorisation.

Plus d'informations ici



RÉGLEMENTAIRE

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour la **réalisation d'ouvrages, constructions, aménagements, installations et travaux**, une <u>déclaration préalable</u> (travaux sur l'existant, faible superficie, faible impact) ou un <u>permis de construire</u> (constructions nouvelles, travaux importants à impact moyen à fort) sont exigés.

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Toute installation industrielle, artisanale ou agricole susceptible de présenter des nuisances ou des risques vis-à-vis de l'environnement, de la santé et de la sécurité publique, ou de la commodité de voisinage est soumise à cette démarche de déclaration ou d'autorisation (simplifiée ou non) selon le degré de risques.

La <u>DIMENC</u> est concernée par les installations industrielles et la <u>province Sud</u> pour les autres secteurs (déchets, élevage...)

ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Les bâtiments dans lesquels des **personnes extérieures sont admises** doivent respecter certaines obligations en fonction de leur activité et de leur capacité d'accueil.

Plus d'informations ici



La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de fiscalité et possède de ce fait son propre système fiscal, largement inspiré du modèle français.

OBLIGATIONS FISCALES DES ENTREPRISES

CRÉATION, MODIFICATION, DISSOLUTION ET RADIATION

Toutes les entreprises qui connaissent un **changement de situation**, volontaire ou non, doivent **obligatoirement** déclarer toute modification (forme juridique, raison sociale, sigle ou nom commercial, localisation du siège, activité principale...).

De même, la dissolution ou la cessation d'activité donne lieu à des démarches de radiation afin que sa **cessation d'activité** soit effective.

Ces démarches s'effectuent auprès du **Centre de Formalités des Entreprises** (CFE) de la chambre consulaire concernée.

DÉCLARER LES SALAIRES ET HONORAIRES

Toute personne physique ou morale qui verse des salaires, pensions... doit remplir une **déclaration nominative des salaires** (DNS).

Il en va de même pour le versement à des tiers des commissions, courtages, honoraires... de remplir une **déclaration nominative des honoraires** (DNH).

Ces déclarations peuvent se faire en ligne sur le site des impôts : www.impots.nc

Plus d'informations ici

ATTESTATION FISCALE

L'attestation fiscale est **nécessaire pour de nombreuses démarches** : obtenir des aides, bénéficier de la défiscalisation, répondre à des marchés publics...

Obtenir une attestation fiscale ici

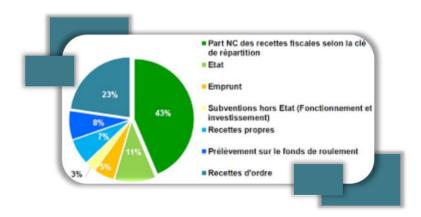
DÉCLARER EN LIGNE

Les **démarches fiscales** peuvent se faire en ligne : déclarer et payer ses impôts, consulter et transmettre des documents ou effectuer des modifications.

Plus d'informations ici

CONTACT UTILE

Direction des Services Fiscaux du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (DSF) www.dsf.gouv.nc/ - dsf@gouv.nc/



PROVINCE SU

8 – CONTEXTE FISCAL

IMPÔTS DES ENTREPRISES

Le choix du statut juridique de l'entreprise impacte sa fiscalité.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (IS)

Toutes les **sociétés** (SA, SAS, SARL, EURL), dîtes **personnes morales**, sont **soumises à l'impôt sur les sociétés** (IS) à hauteur des bénéfices réalisés par l'entreprise.

Le taux d'imposition est de **15** % ou **30** % (selon le niveau de CA et les actionnaires – personnes physiques ou morales) selonle **montant du bénéfice imposable**, sauf pour les entreprises du secteur de la **mine et de la métallurgie** qui sont assujetties à un IS particulier à **35** %.

Plus d'informations ici

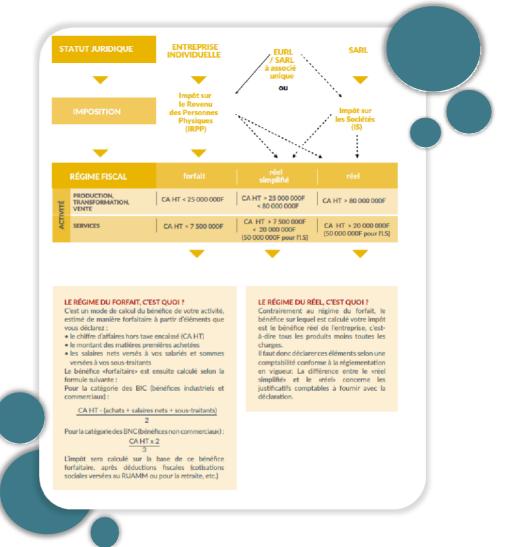
IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES (IRPP)

Toutes les **entreprises individuelles ou unipersonnelles**, dîtes **personnes physiques**, sont soumises à **l'impôt sur les revenus des personnes physiques** (IRPP). Ces revenus s'ajoutent aux autres catégories de revenus du foyer fiscal (revenus fonciers, salaires, pensions, retraites...).

Les revenus locaux de personnes n'ayant pas leur domicile fiscal en Nouvelle-Calédonie sont imposables comme les résidents fiscaux calédoniens, cependant une convention fiscale avec la métropole permet que les revenus immobiliers métropolitains soient imposables en France.

Le taux de l'IRPP (de **0** % à **40** %) s'applique au revenu imposable (somme des revenus toutes catégories – charges déductibles / nombre de parts - selon composition du foyer fiscal) en **fonction du secteur** (Bénéfice Industriel et Commercial/BIC, Bénéfice Non Commercial/BNC, Bénéfice Agricole/BA) et du niveau d'activité (forfait, réel simplifié, réel).

Plus d'informations ici



IMPÔT SUR LE REVENU DES VALEURS MOBILIÈRES (IRVM) CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (CAIS)

Ce sont des **impôts dus sur les revenus distribués** par les sociétés relevant du régime de l'IS à leurs associés, ils concernent essentiellement les distributions de dividendes, d'intérêts ou de jetons de présences.

Le taux de l'IRVM est de 16 % auquel s'ajoute la CCS s'élevant à 2 % (personne physique).

Plus d'informations ici

Le taux de la CAIS est de 3 % pour des revenus distribués dépassant les 30 MF (250 K€).

Plus d'informations ici

TAXATION DOUANIÈRE

PROVINCE SUD

Le **traitement douanier** réservé à la marchandise importée repose sur **trois notions** : l'espèce tarifaire, l'origine et la leur du produit.

La nomenclature tarifaire (classement des tarifs douaniers) est à disposition afin de déterminer les droits et taxes à payer pour chaque type de marchandise.

Plus d'informations ici

IMPÔT SUR LE REVENU DES CRÉANCES, DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS (IRCDC)

Cet impôt s'applique sur les **intérêts et autres produits financiers** et bancaires (comptes courants d'associés, dépôts...) à un taux de **8** %.

Il existe des dispositions d'exonérations sous certaines conditions.

Plus d'informations ici

ALCOOL - TABAC

Taxe sur les Alcools et Tabacs (TAT3S)

Elle s'applique aux **boissons alcooliques** issues de la fabrication locale et aux produits du monopole du **tabac**.

Plus d'informations ici

TAXE DE CONSOMMATION INTÉRIEURE (TCI)

S'applique sur les **produits du cru et de fabrication locale**, aux **boissons alcooliques** et produits à base d'alcool de toute origine et de toute provenance, récoltés ou fabriqués en Nouvelle-Calédonie.

Pour plus d'informations ici

DROITS D'ENREGISTREMENT

Les **apports en numéraire sont exonérés**, ceux en **nature dépendent du type d'apport** (à titre gratuit ou onéreux) Les **cessions de parts sociales** sont soumises au taux de 1 % du prix de cessions (abattement 5 MF / 420 K€). La cession de fonds de commerce est soumise à des droits par tranche au-delà d'un montant de transaction de 5 MF (420 K€).





LA CONTRIBUTION CALÉDONIENNE DE SOLIDARITÉ (CCS)

Cotisation sociale non-plafonnée qui couvre les revenus d'activité, de remplacement, de solidarité, du patrimoine, d'épargne et de placement, sans oublier les produits des valeurs mobilières et des jeux. Son taux (1 à 4 %) varie selon la nature des revenus.

Plus d'informations ici

PATENTE

Toute personne physique ou morale qui exerce une **activité économique pour son propre compte et dans un but lucratif** est concernée par cette taxe **obligatoire** calculée annuellement en fonction des caractéristiques de l'activité.

Dans le cas **d'établissements multiples**, l'entreprise devra payer autant de patentes qu'elle a d'établissements. Dans le cas **d'activités multiples** au sein du même établissement, une seule redevance sera exigée (la plus élevée).

Elle est constituée d'un **droit fixe** (selon l'activité, les locaux et la commune) et d'un **droit proportionnel** (selon les opérations en douane) auxquels s'ajoutent les centimes additionnels.

Certaines activités en sont exonérées (exploitants agricoles, pêcheurs professionnels, artistes, médecins remplaçants...)

Plus d'informations ici

TAXE GÉNÉRALE SUR LA CONSOMMATION (TGC)

Taxe de type TVA appliquée sur les **prix à la consommation des biens et services** à chaque stade de la chaîne économique, de la production à la vente.

Mise en place en 2018 pour remplacer 7 taxes indirectes, elle se décline en 4 taux selon les produits concernés :

- Un taux réduit à 3 % : produits fabriqués ou transformés localement
- Un taux spécifique à 6 % : opérations immobilières et services
- Un taux normal à 11 % : biens de consommation courante
- Un taux supérieur à 22 % : produits dits de luxe

Une exonération de TGC s'applique pour les produits de première nécessité.

La TGC fait l'objet d'une déclaration, mensuelle ou trimestrielle, selon le chiffre d'affaires de l'entreprise.

Plus d'informations ici



DROIT DE LICENCE - AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE VENTE

Les commerces et professions ayant pour objet la fabrication ou la vente de boissons alcooliques distillées ou fermentées ou des boissons hygiéniques fermentées sont soumis à un droit de licence.

Une licence est attachée à un fonds de commerce, un lieu précis, et une personne physique ou morale, qui sera titulaire.

Le code des débits de boissons de la province Sud stipule que les établissements de 3^{e*} et 5^{e**} classe doivent aménager des espaces de vente dédiés à ces types de boissons.

*3° classe : commerces en détail de boissons alcooliques ou fermentées, à emporter (consommation sur place exclue).

Plus d'informations ici

AUTRES TAXES

Il existe également une taxe sur les produits pétroliers (TPP), une taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP) et une taxe sur les énergies renouvelables (TER).

Celles-ci peuvent faire l'objet d'une exonération totale ou partielle pour certains secteurs économiques.

Plus d'informations sur l'exonération ici

SPECTACLES ET JEUX

Elle s'applique sur les spectacles, les jeux et les divertissements provenant de jeux d'argent, du cinéma, des clubs et boîtes de nuit, et des appareils de jeux et divertissement.

Plus d'informations ici



^{**5&}lt;sup>e</sup> classe : commerces en détail de boissons hygiéniques et de bière, à emporter (consommation sur place exclue).



CAS PARTICULIERS

CONVENTION FISCALE ENTRE LA FRANCE ET LA NOUVELLE-CALÉDONIE

L'autonomie fiscale de la Nouvelle-Calédonie a donné lieu à une convention fiscale signée entre la France et la Nouvelle-Calédonie afin **d'éviter la double imposition** en matière d'impôts sur le revenu, sur les sociétés et de droits d'enregistrement.

Les **dividendes** distribués par une société basée en Nouvelle-Calédonie, qui font l'objet d'une imposition sur le territoire, ouvrent droit à un **crédit d'impôt appliqué sur l'impôt dû en France** par la société bénéficiaire. En cas d'imposition de cette dernière à l'impôt sur les sociétés, la retenue à la source est plafonnée au taux de 5 %.

Plus d'informations ici

DÉCLARATION DE RETENUE À LA SOURCE

La retenue à la source s'applique aux **rémunérations versées à des salariés détachés en Nouvelle-Calédonie** par des entreprises établies hors de la Nouvelle-Calédonie.

Plus d'informations ici

CRÉDITS & RÉDUCTIONS D'IMPÔT

Ils permettent de soustraire du montant de l'impôt tout ou partie d'un investissement réalisé dans certains secteurs.

Il existe plusieurs types de <u>crédits d'impôt pour l'investissement</u> :

- Crédit d'impôt à **l'exportation** (50 % des dépenses éligibles, dans la limite de 50 MF / 420 K€)
- Crédit d'impôt pour investissement dans les sociétés d'économie mixte provinciale de participation
- Crédit d'impôt pour **investissement dans un Fonds Commun de Placement à Risque** (FCPR 50 % de lasouscription).

Un crédit d'impôt pour les **dépenses de recherche et d'innovation** (CIRI) est possible à hauteur de 30 % des dépenses, plafonné à 5MF (420 K€).

CRÉER UNE ENTREPRISE : MODE D'EMPLOI

Le cadre règlementaire calédonien est fortement inspiré du modèle métropolitain avec quelques particularités liées au transfert de compétences et au statut particulier de la Nouvelle-Calédonie.

Le **Bureau des Investisseurs** de la province Sud a pour mission d'orienter les investisseurs dans les **démarches administratives** nécessaires à la création d'une activité économique en province Sud.

Les **chambres consulaires** (CCI, CMA, CAP-NC) sont des organismes d'information, de formation, de soutien et d'accompagnement des entrepreneurs. Elles proposent des réunions d'information collectives, des entretiens individuels ; elles disposent également d'une documentation importante, consultable sur place ou en ligne. Elles disposent toutes d'un **Centre de Formalités des Entreprises** (CFE) qui recueille les documents, renseigne et procède aux formalités de création d'entreprises.

Outil de centralisation des dispositifs : <u>CESAM Facilitez vos affaires</u>.

Le gouvernement a créé une plateforme numérique dédiée aux entreprises qui centralise l'ensemble des dispositifs d'aides, de formalités, de services et d'accompagnement des entrepreneurs du territoire. Il facilite l'accès aux démarches entrepreneuriales en proposant des dispositifs adaptés à la situation de l'entrepreneur.

Près de 200 dispositifs y sont recensés dans une démarche d'accompagnement personnalisé.



9 – CRÉER UNE ENTREPRISE : MODE D'EMPLOI



Entreprendre à plusieurs :

- Société à Responsabilité Limitée (SARL) nombre limité de personnes (100 maxi), responsabilité limitée aux apports – parts sociales
- Société Anonyme (SA) capitaux importants 7 actionnaires mini – responsabilité limitée aux apports – capital mini 5 MF (41 800 €)
- Société par Actions Simplifiée (SAS) 1 associé mini (SASU) – responsabilité limitée aux apports
- Société en Nom Collectif (SNC)
- Société Civile Immobilière (SCI)
- Société Civile Professionnelle (SCP)
- **Société En Participation** (SEP)
- Groupement d'Intérêt Économique (GIE)

De nombreux **cabinets juridiques** proposent conseil et accompagnement dans le choix du statut juridique, les démarches de rédaction et d'enregistrement des statuts, la publication de l'avis de constitution dans le Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

DE LA CRÉATION...



CHOIX DU STATUT JURIDIQUE

Quelle que soit la nature de l'activité, il est essentiel de choisir la **structure juridique**adaptée, dans le cadre du **droit commercial** applicable en Nouvelle-Calédonie.

En effet, le choix du statut juridique va avoir des incidences sur le fonctionnement administratif, la fiscalité de l'entreprise, ainsi que sur les responsabilités personnelles et la couverture sociale du chef d'entreprise.

Entreprendre seul:

- Entreprise Individuelle (EI) patrimoines personnels et professionnels confondus (possibilité déclaration insaisissabilité du domicile principal)
- Entreprise Unipersonnelle a Responsabilité Limitée (EURL)



PROVINCE SUI

9 – CRÉER UNE ENTREPRISE : MODE D'EMPLOI

CHOIX DE LA FISCALITÉ

La fiscalité de l'entreprise dépend du choix du statut juridique.

Entreprendre seul:

Les entreprises individuelles et unipersonnelles sont soumises à **l'impôt sur le revenu des personnes physiques** (IRPP).

Entreprendre à plusieurs :

Les sociétés sont soumises à **l'impôt sur les sociétés** (IS), à l'exception de certains statuts comme le GIE qui n'est pas imposable en tant que tel, mais ses membres le sont.

ENREGISTREMENT / INSCRIPTION

Les **Centres de Formalités des Entreprises** (CFE) des chambres consulaires accompagnent les porteurs de projets dans leurs formalités d'immatriculation de l'activité. Le CFE doit correspondre à la nature de l'activité (CCI, CMA, CAP-NC).

Le CFE facilite les démarches en **centralisant** et contrôlant toutes les pièces nécessaires au dossier de création qu'il transmet aux différents organismes et administrations concernés :

- Inscription au Répertoire d'Identification des Entreprises et Établissements (RIDET)
- Inscription au registre du commerce et des sociétés (CCI) ou au répertoire des métiers (CMA) ou au registre de l'agriculture (CAP-NC): selon la nature de votre activité
- Inscription à la contribution de la Patente (DSF).

Pour les sociétés, il conviendra préalablement, de **bloquer le capital social** sur un compte ouvert au nom de la société en formation, de signer et faire enregistrer les statuts (service de la recette des services fiscaux) puis de publier une annonce légale.

Une société ayant son **siège social dans un autre pays** peut, sans créer de structure locale, ouvrir un établissement secondaire en N.-C. (Ridet et immatriculation RCS propres). Dans ce cas, les documents devront être **traduits en français.**



9 – CRÉER UNE ENTREPRISE : MODE D'EMPLOI

COUVERTURE SOCIALE

Le **chef d'entreprise** est tenu de s'affilier à la **couverture sociale obligatoire auprès de la CAFAT** ; celle-ci dépend du statut juridique de l'entreprise qu'il dirige.

Entreprendre seul:

Les **travailleurs indépendants** sont tenus de s'affilier au Régime Unifié de l'Assurance Maladie-Maternité (RUAMM) de la CAFAT.

Entreprendre à plusieurs :

Pour les sociétés, l'inscription dépend du statut de la société :

- Une Société à Responsabilité Limitée (SARL) :
 - En cas de gérance majoritaire (nombre total de parts des gérants > 50 %) => affiliation au RUAMM (cf « entreprendre seul »)
 - En cas de gérance minoritaire, le régime général de la CAFAT s'applique (statut salarié)
- Les dirigeants des autres sociétés commerciales (SA, SAS, etc.), sont soumis au régime général de la CAFAT (assimilés salariés).

Tableau des cotisations travailleurs indépendants ici

Simulateur de salaire (brut/net) et cotisations du Medef ici





ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES

En Nouvelle-Calédonie, certains secteurs d'activité sont soumis à un cadre réglementaire bien défini et nécessitent une autorisation, un agrément ou une déclaration préalable auprès des services administratifs du territoire, ainsi que l'enregistrement des diplômes, certificats et titres adéquats.

Liste des professions règlementées ici

PROVINCE SUI

9 – CRÉER UNE ENTREPRISE : MODE D'EMPLOI

... AU LANCEMENT...

BAIL

Lorsqu'un **local**, dock, bureau, terrain, surface commerciale... est nécessaire à l'activité, un bail devra être signé pour encadrer les droits et obligations, tant pour le **propriétaire** que pour le **locataire**. Le type de bail dépend de la nature de l'activité :

- Bail commercial: activités commerciales, industrielles ou artisanales
- Bail **professionnel** : activités civiles
- Bail **rural** : activités agricoles et d'élevage

De nombreuses **agences immobilières** disposent d'un portefeuille de locaux disponibles.

La province Sud dispose également de foncier disponible.

FONCIER

Les **zones d'activités économiques** (ZAC, ZI...) proposent aux entreprises des parcelles aménagées, à l'achat ou à la location, pour qu'elles puissent y implanter leur activité.

EMBAUCHE

Recrutement

Toute offre d'emploi doit être déposée au <u>Service Emploi</u> de la province Sud.

Des agences d'intérim, cabinets de recrutement et l'association Talents Calédoniens peuvent également accompagner l'entreprise dans cette démarche.

Déclaration préalable à l'embauche

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une démarche **obligatoire** à effectuer auprès de la CAFAT par l'employeur **avant l'embauche** de tout salarié.

Le poids des **cotisations patronales** représente environ 40 % du salaire brut de l'employé (les charges sociales avoisinent les 15-20 %).

Des allègements existent pour les bas salaires (<1.3 SMG), les gens de maison, les salariés des secteurs agricoles ou hôteliers. Les salariés sont affiliés à la CAFAT ainsi qu'à la CRE (caisse de retraite).

Tableau des cotisations sociales ici

CONTACT UTILE:

Service Emploi (province Sud) – emploi@province-sud.nc

Visite médicale

L'employeur a pour obligation d'organiser une visite médicale de tous ses salariés auprès du Service Médical Interentreprises du Travail (SMIT).

FORMATION

Formation Professionnelle Continue (FPC)

Tous les **employeurs** de Nouvelle-Calédonie ont **l'obligation** de financer leur formation professionnelle continue. Une déclaration annuelle est adressée à la Direction des Services Fiscaux (DSF).

Le Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation de la Nouvelle-Calédonie (<u>FIAF-NC</u>) est un **collecteur de cette contribution**, permettant à l'entreprise de développer les qualifications et les compétences professionnelles de ses salariés auprès de centres de formations agréés pour un moindre coût.



9 – CRÉER UNE ENTREPRISE : MODE D'EMPLOI

... AU SUIVI DE L'ACTIVITÉ ...



Adhérer à un réseau professionnel

Les **organisations professionnelles** (syndicats, clusters, fédérations...) ont pour mission de regrouper les entreprises appartenant à un même secteur d'activité pour défendre des intérêts communs.

Véritable soutien aux entreprises, elles mettent en place des stratégies collectives et proposent également de nombreuses informations législatives, concurrentielles et commerciales ainsi que des opportunités de partenariat.

GESTION

Comptabilité

Une fois immatriculée et soumise à un régime d'imposition, toute personne physique ou morale se doit de **tenir une comptabilité**.

Indispensable pour dialoguer avec des établissementsfinanciers, obtenir des aides, bénéficier de la défiscalisation, remplir les obligations déclaratives (fiscales et sociales), la comptabilité est un **outil essentiel** à la bonne gestion et à la prise de décision d'une entreprise.

La profession de comptable libéral et d'**expert-comptable** sont règlementées. La liste est disponible auprès de l'Ordre des experts-comptables et comptables agréés de Nouvelle-Calédonie (OECCA-NC).



... JUSQU'À SURMONTER LES DIFFICULTÉS



9 – CRÉER UNE ENTREPRISE : MODE D'EMPLOI

LA GESTION DES IMPAYÉS

La solution à l'amiable

Proposer des **délais de paiement** pour permettre au client d'étaler sa dette, lui faire accepter des traites dont il s'engage à payer le montant aux échéances fixées...

La médiation

Dans le cas d'une **mésentente avec un client** sur les termes d'une vente ou sur l'exécution d'une prestation, mais aussi à **l'intérieur de l'entreprise** en cas de désaccord entre associés, de conflits entre salariés ou encore de tensions entre salarié et direction...

La médiation publique des entreprises

Il s'agit d'un dispositif gratuit d'aide à la résolution de conflits dans les relations contractuelles.

Une demande est déposée, étudiée puis transmise à un médiateur qui contactera les médiés concernés sous 7 jours pour organiser la médiation sur la base de leur volontariat.

Déposer un dossier de demande médiation ici



La procédure judiciaire par l'injonction de payer

Elle s'applique pour les **créances d'un montant faible** (< 1,5 MF − 12 500 €) et pour les **traites impayées**.

Cette **procédure judiciaire simplifiée** se déroule comme suit :

- Réunir les **preuves** (devis, factures, lettre de relance)
- Faire une **requête en injonction de payer** (auprès du tribunal compétent)
- Le juge rend une ordonnance portant injonction de payer à notifier par huissier au débiteur qui a alors 1 mois pour formuler un contredit
- Faute de contredit, il faut adresser au juge une réquisition exécutoire
- Le juge rend exécutoire l'injonction de payer, le débiteur ne peut plus faire appel, ni opposition; s'il ne paie pas, ses biens pourront être saisis pour rembourser.

La procédure judiciaire par avocat

Pour des sommes plus importantes, il est conseillé d'avoir recours soit à un **cabinet spécialisé** dans le recouvrement ou à un **avocat** qui défendront le dossier.

9 – CRÉER UNE ENTREPRISE : MODE D'EMPLOI

FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS

Recourir aux aides financières

Les établissements bancaires de la place proposent des solutions financières ponctuelles pour permettre aux entreprises de faire face à un besoin de trésorerie.

Par ailleurs, des échelonnements de dettes sont possibles auprès de la CAFAT et autres services fiscaux.

La médiation du crédit

Ce **dispositif national** d'accompagnement des entreprises confrontées à **des difficultés de financement** est ouvert à tout chef d'entreprise qui constate un refus de crédit, une réduction des concours bancaires, des exigences accrues en matière de garanties, un relèvement de conditions...

Un dossier est déposé puis le **médiateur territorial** (le directeur de l'IEOM) contacte l'entreprise sous 48 h pour analyser son dossier.

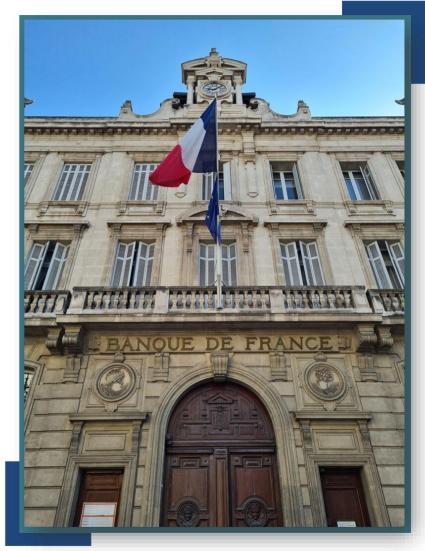
Les partenaires financiers de l'entreprise ont 5 jours pour revoir leur position, faute de quoi le médiateur intervient pour proposer des solutions concertées et adaptées.

Déposer un dossier pour saisir le médiateur ici

Procédures collectives

Certaines procédures existent pour **interrompre les poursuites** et **organiser le paiement des créances** d'une entreprise en difficultés.

Il s'agit de la procédure de **sauvegarde** (avant l'état de cessation de paiement), le **redressement judiciaire** (maintien de l'activité et de l'emploi tout en apurant le passif), ou encore la **liquidation judiciaire** (lorsque la continuité de l'activité n'est plus possible).



LES CONDITIONS D'EXERCICE

Le code du travail, complété d'accords professionnels ainsi que d'autres conventions collectives recense les lois du pays relatives à la réglementation du travail en Nouvelle-Calédonie.

En ce qui concerne l'horaire hebdomadaire de travail il est fixé à **39 h par semaine**. Chaque salarié doit être affilié à la **CAFAT** et à la Caisse de retraite (**CRE**) Toute entreprise ayant des salariés se doit d'effectuer une **évaluation des risques professionnels**.

EMPLOI LOCAL

Une loi du pays relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local stipule que seuls les **citoyens calédoniens**, et, à défaut, des personnes justifiant d'une durée de résidence suffisante, sont **prioritaires** à l'embauche à condition de qualification et de compétences égales.

La durée de résidence requise pour occuper un emploi non pourvu par un citoyen est définie par un **tableau des activités professionnelles** (<u>TAP</u>).

MAIN D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

Tout ressortissant ne possédant pas la nationalité française doit demander une autorisation de travail et doit justifier d'un titre de séjour permettant l'exercice d'une activité salariée. Pour les ressortissants d'un pays hors Union européenne une carte de séjour temporaire suffit.

À noter que les **ressortissants métropolitains**, ne peuvent voir leurs **droits aux allo- cations chômage** transférés.

TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

L'entreprise qui a **dépassé le seuil des 20 salariés** est soumise à **l'obligation** d'emploi de travailleurs handicapés et assimilés.

L'entreprise employant un travailleur en situation d'handicap peut bénéficier d'une **aide financière** visant à faciliter sa mise au travail (adaptation des machines et outillages, aménagement du poste de travail, accès au lieu de travail...).

Plus d'informations ici

LE SALAIRE MINIMUM GARANTI (SMG/SMAG)

En Nouvelle-Calédonie, le Salaire Minimum Garanti (SMG) et le Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG) sont des **rémunérations minimums légales** qui s'imposent à tous les employeurs, et en dessous desquelles le salarié ne peut être rémunéré.

Plus d'informations ici



CONTACT UTILE

Direction du Travail et de l'Emploi de la Nouvelle-Calédonie (DTENC) : www.dte.gouv.nc - dte@gouv.nc

LES FORMATIONS ET COMPÉTENCES



10 – EMPLOI, FORMATION, TALENTS, COMPÉTENCES

ENSEIGNEMENT - FORMATION

L'enseignement supérieur c'est :

- 6 002 étudiants en 2021
- 1 233 étudiants diplômés en 2021

La province Sud compte une panoplie diverse de **formations**, répondant à des besoins en terme de **compétences**.

Parmi ces offres de formation nous retrouvons :

- Les Classes Supérieures des Lycées
- Lycée Professionnels
- **L'Université de Nouvelle-Calédonie** (<u>UNC</u>) : université pluridisciplinaire avec de nombreuses formations, notamment PASS/LASS ou encore la Convention avec l'École Polytechnique de Nice...
- Les établissements de formation des enseignants :
 - IFM-NC, L'institut des Formation des Maîtres : établissement public formant les prochains enseignants (1^{er} ou 2nd degré)
 - ENEP, l'École Normale de l'Enseignement Privé : établissement formant des enseignants du secteur privé.
- **L'École de Gestion et de Commerce** (EGC) est une école de commerce faisant partie d'un réseau et délivrant un niveau BAC+3.
- Le **Conservatoire National des Arts et Métiers** (<u>CNAM</u>) offre des formations en lien avec des organisations et entreprises professionnelles.
- Le **Fond Interprofessionnel d'Assurance Formation** (FIAF) est une association ayant pour but d'accompagner les entreprises dans leur stratégie de formation.

-Régiment du Service Militaire Adapté de Nouvelle-Calédonie (RSMA NC) est un dispositif d'insertion socio-professionnelle sous tutelle du ministère des Outre-mer pour les jeunes calédoniens âgés de 18 à 25 ans.

Les formations par apprentissage :

- Centre de Formation d'Apprentis (<u>CFA</u>) de la Chambre de Commerce et d'Industrie (<u>CCI</u>)
- Centre de Formation d'Apprentis (<u>CFA</u>) de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (<u>CMA</u>)
- Centre de Formation d'Apprentis (<u>CFA</u>) de la Chambre de l'Agriculture (<u>CANC</u>)



10 – EMPLOI, FORMATION, TALENTS, COMPÉTENCES

EMPLOI - FORMATION

- Direction de l'Emploi et du Logement (DEL) de la province Sud propose des services en matière d'emploi et d'insertion professionnelle. Elle aide les chefs d'entreprises à recruter leurs salariés et aide à la réinsertion les publics éloignés grâce à des dispositifs et des actions.
- Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles en Nouvelle-Calédonie (GIEP NC). Ce groupement prépare et accompagne le public à s'insérer dans le marché du travail, et les entreprises ainsi que leurs salariés à se former afin d'acquérir de nouvelles compétences.
- Agences **d'intérim** : plusieurs agences proposent des contrats d'intérim qui répondent à des besoins ponctuels des entreprises.
- La **Direction de la Formation Professionnelle Con- tinue** (DFPC) est chargée de la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle en NouvelleCalédonie (programmes de formation, certification...)

TALENTS

L'association Talents Calédoniens mobilise les entreprises calédoniennes et leurs partenaires afin de favoriser le retour des calédoniens diplômés et d'améliorer l'attractivité des talents pour le territoire.

Un parcours pilote *Re-vivre en N.-C.* visant à aider les jeunes (diplômés ou non) à s'insérer sur le marché calédonien est en test.

Plus d'informations ici

PROVINCE SUI

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Elle permet la valorisation et la reconnaissance des compétences acquises au long de la vie professionnelle.

Elle permet de se prévaloir d'un **diplôme** attestant des compétences acquises, à partir du moment où :

- 1 an d'activité professionnelle peut être prouvé
- Elles soient en rapport avec le domaine d'activité exercé

Du CAP au diplôme d'ingénieur, la VAE est accessible pour tous les domaines.

Aucune distinction n'est faite entre les diplômes délivrés par les VAE et ceux délivrés par les formations.

Plus d'informations ici



INVESTISSEURS ÉTRANGERS : SÉJOUR ET CONDITIONS DE TRAVAIL

CONDITIONS D'ENTRÉE ET DE SÉJOUR

Bien que la Nouvelle-Calédonie soit **rattachée à la République Française**, elle présente des **dispositions particulières**, notamment en ce qui concerne l'entrée et le séjour des étrangers. En effet, tout **ressortissant ne faisant pas partie d'un pays l'Union Européenne** et souhaitant se rendre en Nouvelle-Calédonie est soumis à l'obligation de **visa**. Pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne, une simple carte d'identité ou un passeport suffisent.

La demande de visa doit être effectuée à la préfecture du lieu de résidence ou au consulat (ou ambassade) de France du pays de résidence.

Plusieurs types de visas sont possibles :

- séjour < à 3 mois
- séjour <u>> à 3 mois</u>

Suite à un visa de séjour supérieur à 3 mois, il est possible de bénéficier d'une carte de séjour de longue durée, voire d'une carte de résident permanent.

Plus d'informations <u>ici</u>

CONTACT UTILE:

Haut-commissariat - Service de l'admission au séjour et de la nationalité : www.nouvelle-caledonie.gouv.fr - etrangers@nouvelle-caledonie.gouv.fr



CONDITIONS D'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE



11 – INVESTISSEURS

ÉTRANGERS

DE TRAVAIL

SÉJOUR ET CONDITIONS

SALARIÉ

Tout **ressortissant étranger** (n'ayant pas la nationalité française) souhaitant exercer une **activité salariée** en Nouvelle-Calédonie doit faire, via son employeur, une **demande d'autorisation de travail** délivrée par la Direction du Travail et de l'Emploi de la Nouvelle-Calédonie (DTE) du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Un visa est indispensable pour obtenir un permis de travail.

Plus d'informations ici

CONTACT UTILE:

Direction du Travail et de l'Emploi du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (DTE) : www.dte.gouv.nc – dte@gouv.nc

TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

Tout **étranger désirant s'installer à son compte** y est autorisé sous réserve d'accomplissement des formalités d'usage. En outre, certaines activités sont soumises à des **réglementations particulières** (obligation de diplôme, autorisation d'exercice...).

Plus d'informations ici

INVESTISSEUR ÉTRANGER

Une entreprise est considérée comme étant **sous contrôle étranger** si les participations extérieures au territoire sont >33.33 % si non cotée et 20 % si cotée. Les relations financières entre la France et l'étranger sont libres, toutefois les investissements directs en Nouvelle-Calédonie sont soumis à une **déclaration administrative** (désignation personnes physique et morale, désignation des investissements, informations sur l'entité calédonienne où ont lieu les investissements, modalités de financement et répartition du capital avant et après l'opération...).

CONTACT UTILE:

Direction des Affaires Économiques du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (DAE) : www.dae.gouv.nc/ – dae@gouv.nc



11 – INVESTISSEURS ÉTRANGERS SÉJOUR ET CONDITIONS DE TRAVAIL

S'INTALLER EN NOUVELLE-CALÉDONIE

AMÉNAGEMENT

Un **transfert de résidence** principale en Nouvelle-Calédonie peut donner lieu à une exonération des droits de douane et des taxes sur biens personnels, sous certaines conditions. Il s'agit de la **franchise douanière** dont certains biens sont automatiquement exclus.

Plus d'informations ici

CONTACT UTILE:

Bureau d'information au public – Direction Régionale des Douanes de Nouvelle-Calédonie (DRDNC) www.douane.gouv.nc - port-noumea@douane.finances.gouv.fr



11 – INVESTISSEURS ÉTRANGERS SÉJOUR ET CONDITIONS DE TRAVAIL

ASSURANCES

Les ressortissants étrangers peuvent bénéficier de contrats d'assurance au même titre qu'un ressortissant français. Ces assurances sont fortement recommandées, certaines sont obligatoires.

PROVINCE SUD

Assurances de la personne :

- CAFAT/RUAMM

L'affiliation à une **assurance maladie** pour bénéficier d'une couverture sociale estoblic toire pour tous (salarié, travailleur indépendant, chef d'entreprise...). L'inscription doit se faire à l'embauche (salarié) ou dans le mois qui suit l'immatriculation de l'entreprise auprès du centre de formalité des entreprises (CFE).



- Mutuelle

Le paiement d'une cotisation à une mutuelle complémentaire permet un remboursement des frais de santé plus important.



Assurances de l'entreprise :

Plusieurs d'assurances professionnelles existent :

- Assurance des **biens professionnels** : locaux et véhicule sont obligatoires, matériel, stock...
- Assurance de **l'activité** : responsabilité civile professionnelle (RCP), multirisque professionnelle...
- Assurance des **personnes** (chef entreprise, conjoint, salariés...): retraite, chômage, prévoyance...
- Assurance **perte d'exploitation**...

Certaines professions doivent également souscrire une assurance spécifique (agents de tourisme, décennale pour métiers de la construction...)

CONTACTS UTILES:

Caisse de compensation des prestations Familiales, des Accidents du travail et de prévoyance des Travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT)

Liste des assurances agréées en Nouvelle-Calédonie <u>ici</u>

Comité des Sociétés d'Assurance (COSODA)



11 – INVESTISSEURS ÉTRANGERS SÉJOUR ET CONDITIONS DE TRAVAIL

BANQUE

Il est fortement recommandé d'ouvrir un **compte bancaire** dans une banque située en Nouvelle-Calédonie dès son arrivée sur le territoire.

L'usage d'un compte bancaire au titre d'une activité professionnelle devient **indispensable** dès lors qu'un investissement nécessite un **crédit**.

Par ailleurs, l'ouverture d'un compte bancaire permet de pallier toute tentative de fraude et également d'améliorer la gestion courante d'entreprise en séparant les opérations commerciales de celles à titre personnel.



12 FAQ

La Nouvelle-Calédonie est-elle un paradis fiscal?

Non. La Nouvelle-Calédonie se conforme aux critères européens de coopération fiscale notamment dans le domaine de la transparence fiscale et de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale.

Existe-il des contrôles à l'investissement ?

Oui. La Direction des Finances Publiques (DFiP) est chargée de contrôler le respect des conditions de réalisation, d'affectation, d'exploitation et de conservation des investissements, et en particulier les investissements bénéficiant de la défiscalisation.

Par ailleurs, la traçabilité des opérations financières est également une forme de contrôle.

Existe-il une fiscalité spécifique aux entreprises étrangères ?

Toute activité exercée en Nouvelle-Calédonie est imposable, que la société ait son siège social en Nouvelle-Calédonie ou non.

Existe-il une limite pour l'emploi de personnel étranger ?

Non. Cependant, l'emploi de personnel étranger est autorisé si, et seulement si, il n'existe pas de personnel local susceptible d'occuper l'emploi proposé, à qualifications et compétences égales.

Quels sont les secteurs d'investissement prioritaires ?

Les secteurs d'investissement prioritaires pour la province Sud sont : les énergies renouvelables, le traitement et la valorisation des déchets, le numérique et l'innovation, la biodiversité marine et terrestre, l'industrie de transformation et le tourisme.

Bien évidemment, ces investissements doivent être source d'attractivité économique, de création d'emplois et de la valeur ajoutée pour la province Sud.



12 - FAQ

Quel interlocuteur à privilégier pour l'accompagnement à l'investissement ?

Le Bureau des Investisseurs est l'interlocuteur à privilégier pour accompagner les investisseurs et entrepreneurs dans toutes leurs démarches en province Sud. Il vous réorientera et vous mettra en relation avec les bons interlocuteurs.

Comment faire si l'on ne parle pas français?

Plusieurs traducteurs et interprètes exercent leur activité en Nouvelle-Calédonie.

L'accès au foncier est-il possible?

Pour des activités du type commerciale ou industrielle, des locaux ou lots à bâtir sont d'ores et déjà disponibles. Pour toute autre emprise foncière, type projet touristique, vous pouvez prendre contact avec le Bureau des Investisseurs qui vous accompagnera dans l'identification d'une zone foncière et vous mettre en relation avec le propriétaire terrien.

Les investisseurs ou entrepreneurs étrangers peuvent-ils acheter ou louer de l'immobilier?

Oui, l'acquisition de biens immobiliers par un étranger en Nouvelle-Calédonie est possible.

Les investisseurs ou entrepreneurs étrangers qui achètent ou louent de l'immobilier à long terme ont-ils automatiquement un visa de résidence longue durée ?

Non. Néanmoins, pour un séjour au motif professionnel, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie peut délivrer une carte de séjour temporaire d'une durée d'un an ou une carte de séjour pluriannuelle d'une durée maximale de quatre ans. Cette carte de séjour concerne uniquement les ressortissants d'un pays hors Union Européenne.

Toutes entreprises et entrepreneurs peuvent bénéficier des aides de la province Sud ?

Les aides de la province Sud sont accessibles à toutes les entreprises dont le siège social et l'activité principale sont situés en province Sud, à condition de remplir les critères d'éligibilité.

L'accès aux produits financiers (crédit, prêt...) est-il possible pour un étranger voulant investir en province Sud?

Oui. Un étranger ayant un permis de séjour et de travail peut bénéficier des produits financiers, au même titre que les résidents, sous réserve de remplir les obligations et les conditions de l'organisme financier en question.

13 ANNUAIRE DES CONTACTS UTILES

INSTITUTIONS

Province Sud

Tél. 20 30 40 - www.province-sud.nc/alohaweb - www.province-sud.nc

Bureau des Investisseurs / Choose province Sud

Tél. 74 76 08 – <u>choose@province-sud.nc</u> – <u>www.province-sud.nc/choose-</u> province-sud

Gouvernement - Choose New Caledonia

Tél. 23 22 50 – choosene@gouv.nc / www.choosenewcaledonia.nc

Haut-Commissariat

Tél. 26 63 00 - <u>www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Haut-commissariat</u>

Conseil Économique Social et Environnemental (CESE)

Tél. 27 85 17 – <u>www.cese.nc</u>

Sénat Coutumier

Tél. 24 20 00 - www.senat-coutumier.nc

CHAMBRES CONSULAIRES

Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI)

Tél. 24 31 15 - cci@cci.nc - www.cci.nc

Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Tél. 28 23 37 - cma@cma.nc - www.cma.nc

Chambre d'Agriculture et de la Pêche de N.-C.(CAP-NC)

Tél. 24 31 60 - accueil@cap-nc.nc - https://www.cap-nc.nc

BANQUES

Banque Calédonienne d'Investissement (BCI)

Tél. 36 67 77 - www.bci.nc

Banque Nationale de Paris (BNP)

Tél. 25 84 00 - www.bnpparibas.nc

Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB)

Tél. 25 63 00 - svp.sgcb@sgcb.nc - www.sgcb.nc

Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC)

Tél. 25 74 00 - contact@bnc.nc - www.bnc.nc

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS &



13 – ANNUAIRE

DES CONTACTS UTILES

CLUSTERS

Eco Construction

Tél. 74 43 44 - <u>cluster@eco-construction.nc</u> <u>www.eco-construction.nc</u>

Cluster Maritime NC

Tél. 28 78 63 - <u>contact@clustermaritime.nc</u> - <u>www.clustermaritime.nc</u>

Pacific Food Lab

Tél. 75 36 74 - www.pacificfoodlab.nc

Association Maintenance Durable (AMD)

Tél. 24 29 63 - www.amd.nc

New Caledonia Trade & Invest (NCT&I)

Tél. 23 07 96 - secretariat@ncti.nc - www.ncti.nc

Synergie NC

Tél. 79 02 30 - synergie.nc@gmail.com - www.synergie.nc

Association de professionnels de COllecte et TRaitement des Déchets Pacifique (ACOTRED)

Tél. 24 82 00 - contact@acotred.nc - www.acotred.nc

Nativ NC

Tél. 73 73 22 - bureau@nativ.nc - www.nativ.nc

Organisation des Professionnels de l'ÉconomieNumérique (Open NC)

<u>contact@open.nc</u> – <u>www.open.nc</u>

Valorga

Tél. 24 31 60 – valorga.nc@gmail.com

ADECAL Technopole / Incubateur NC

Tél. 24 90 77 - technopole@adecal.nc - www.technopole.nc

ORGANISMES PARAPUBLICS

ADEME

Tél. 24 35 17 – <u>contact.caledonie@ademe.fr</u> - <u>www.nouvelle-caledonie.ademe.fr</u>

Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (ISEE)

Tél. 23 34 56 – <u>isee@isee.nc</u> - <u>www.isee.nc</u>

Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM)

Tél. 27 58 22 - www.ieom.fr/nouvelle-caledonie

Banque des Territoires

Tél. 25 47 91 – <u>pacifique@caissedesdepots.fr</u> - <u>www.banquedesterritoires.fr/nouvelle-caledonie</u>

Banque Publique d'Investissement (BpiFrance)

Tél. 85 86 12 - <u>www.bpifrance.fr/contactez-nous/delegation-nouvelle-caledonie</u>

Agence Française de Développement (AFD)

Tél. 24 26 00 – <u>afdnoumea@afd.fr</u> - <u>www.afd.fr/fr/page-region-pays/nouvelle-caledonie</u>

PromoSud

Tél. 24 19 72 – info@promosud.nc - https://promosud.nc



13 – ANNUAIRE

DES CONTACTS UTILES

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

CPME

Tél. 24 00 66 - direction@cpme.nc - www.cpme.nc

MEDEF

Tél. 27 35 25 - medefnc@medef.nc - www.medef.nc

U₂P

Tél. 23 88 81 – u2p@u2p.nc - www.u2p.nc

SYNDICATS & FÉDÉRATIONS

FINC

Tél. 28 12 91 - com@finc.nc - www.finc.nc

Fédération Calédonienne du Bâtiment et des Travaux Publics (FCBTP)

Tél. 27 79 33 – secretariat@fcbtp.nc - www.fcbtp.nc

French Tech

contact@lafrenchtech.nc - www.lafrenchtech.nc

Syndicat des commerçants

Tél. 27 54 10 - <u>syndicatcommerce@lagoon.nc</u> - <u>www.syndicatdescommercants.nc</u>

RÈGLEMENTATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

Direction des Affaires Économiques de N.-C. (DAE)

Tél. 23 22 50 - dae.sprix@gouv.nc - https://dae.gouv.nc

Union Fédérale des Consommateurs – UFC Que Choisir

contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr - www.ufcnouvellecaledonie.nc

Autorité de la Concurrence de N.-C.(ACNC)

contact@autorite-concurrence.nc - https://autorite-concurrence.nc



13 – ANNUAIRE DES CONTACTS UTILES

FORMALITÉS DE CRÉATION D'ENTREPRISE

CAISSE ASSURANCE

CAFAT

Tél. 25 58 00 – <u>directioncafat@cafat.nc</u> - <u>www.cafat.nc</u>

Comité des Sociétés d'Assurance (COSODA)

www.facebook.com/Cosodanc/

SERVICES DU GOUVERNEMENT

CESAM

https://cesam.nc

Direction du Travail et de l'Emploi (DTENC)

<u>www.dte.gouv.nc</u> – <u>dte@gouv.nc</u>

Direction Régionale des Douanes de Nouvelle-Calédonie (DRDNC)

www.douane.gouv.nc - port-noumea@douane.finances.gouv.fr

Direction des Services Fiscaux (DSF)

www.dsf.gouv.nc - dsf@gouv.nc

EMPLOI ET FORMATION

Service Emploi de la province Sud

Tél. 20 36 00 – emploi@province-sud.nc

Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation de la Nouvelle-Calédonie (FIAF-NC)

Tél. 47 68 68 - www.fiaf.nc

1 4 GLOSSAIRE

ACE : Agence Calédonienne de l'Énergie **ACNC** : Autorité de la Concurrence de NC

ACOTRED: Association de professionnels de COllecte et TRaitement des

Déchets Pacifique

ADECAL: Agence de Développement Économique de Nouvelle-

CALédonie

ADEME: Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ADIE: Association des Droits à l'Initiative Économique

AFD: Agence Française de Développement **AMD**: Association Maintenance Durable **APA**: Accès et Partage des Avantages

AR: Agence Rurale

ASSNC: Agence Sanitaire et Sociale de N.-C. **BCI**: Banque Calédonienne d'Investissement

BDI: Bureau Des Investisseurs

BNC : Banque de Nouvelle-Calédonie

BNP: Banque Nationale de Paris

BpiFrance: Banque Publique d'Investissement

BTP: Bâtiment et Travaux Publics

CAFAT : Caisse de compensation des prestations Familiales, des Accidents du travail et de prévoyance des Travailleurs de Nouvelle-Calédonie

CAIS : Contribution Additionnelle à l'Impôt sur les Sociétés

CAM: Crédit Agricole Mutuel

CAMA: Caisse d'Assurance Mutuelle Agricole

CAP-NC : Chambre d'Agriculture et de la Pêche de N.-C.

CASE : Code des Aides pour le Soutien à l'Économie

CCA: Cabinet Central d'Assurances Emprunteur

CCI : Chambre de Commerce et de l'Industrie

CCS: Contribution Calédonienne de Solidarité

CE : Communauté Européenne

CESE: Conseil Économique, Social et Environnemental

CFE : Centre de Formalités des Entreprises

CGV : Conditions Générales de Vente

CMA: Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CMNC: Cluster Maritime de NC

CNRS: Centre National de la Recherche Scientifique **CPONC**: Conseil de l'Ordre des Pharmaciens de NC

COSODA: COmité des SOciétés d'Assurance

CPME: Confédération des Petites et Moyennes Entreprises

CRESICA: Consortium de Coopération pour la Recherche,

l'Enseignement Supérieur et l'Innovation en Nouvelle-Calédonie

Terrestres

DNH : Déclaration Nominative des HonorairesDNS : Déclaration Nominative des SalairesDAE : Direction des Affaires Économiques



14 – Glossaire

DASS: Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

DAVAR : Direction des Affaires Vétérinaires

Alimentaires et Rurales

DFiP: Direction des Finances Publiques

DIMENC: Direction de l'Industrie, des Mines et de

l'Énergie de NC

DISPPAP: Dispositif de Soutien à la Politique Publique

Agricole Provinciale

DITTT: Direction des Infrastructures, de la

Topographie et des Transports

DPAE: Déclaration Préalable à l'Embauche

DPASS: Direction Provinciale des Affaires Sanitaires et

Sociales

DRDNC: Direction Régionale des Douanes de N.-C.

DSF: Direction des Services Fiscaux

DTENC: Direction du Travail et de l'Emploi de N.-C.

EFPA: Établissement de Formation Professionnelle

des Adultes

EI: Entreprise Individuelle

EMM : École des Métiers de la Mer

ERP: Établissements Recevant du Public

ESS: Économie Sociale et Solidaire

EURL: Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité

Limitée

FCBTP: Fédération Calédonienne du Bâtiment et des

Travaux Publics

FGPS: Fonds de Garantie de la Province Sud

FIAF-NC: Fonds Interprofessionnel d'Assurance

Formation de N.-C.

FINC : Fédération des Industries de NC

GIE : Groupement d'Intérêt Économique

GFA : Groupement des Fermes Aquacoles

IAC : Institut Agronomique néo-Calédonien

IAPNC : Institut Archéologique de N.-C. et du

Pacifique

ICAP: Institut Calédonien de Participation

ICPE: Installations Classées pour la Protection de

l'Environnement

IEOM: Institut d'Émission d'Outre-Mer

IFEL: Interprofession des Fruits Et Légumes de N.-C.

IFREMER: Institut Français de Recherche pour

l'Exploitation de la MER

INPI: Institut National de la Propriété Industrielle

IRCDC: Impôt sur le Revenu des Créances, Dépôts

et Cautionnements

IRD : Institut pour la Recherche et Développement

IRPP: Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques

IRVM: Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières

IS: Impôt sur les Sociétés

ISEE: Institut de la Statistique et des Études

Économiques

IVNC: Interprofession Viande de N.-C.

MDF: Mutuelle Des Fonctionnaires

MEDEF: Mouvement des Entreprises de France

MPL : Mutuelle des Patentés et Libéraux

N.-C.: Nouvelle-Calédonie

NF: Norme Française

OPEN NC: Organisation des Professionnels de

l'Économie Numérique de N.-C.



14 – Glossaire

OPT: Office des Postes et Télécommunications

NCT : Nouvelle-Calédonie Tourisme NCT&I : New Caledonia Trade & Invest

OCEF: Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique

OECCA: Ordre des Experts-Comptables et Comptables Agréés

PANC : Port Autonome de N -C

PIB: Produit Intérieur Brut

PME: Petites et Moyennes Entreprises

PPAT: Programme de Professionnalisation des

Acteurs du Tourisme

PROSUD: Programme de Professionnalisation des

Chefs d'Entreprises

R&D: Recherche et Développement

RCNC: Référentiel de Construction de NC **RCP**: Responsabilité Civile Professionnelle **RCS**: Registre du Commerce et des Sociétés

RIDET : Répertoire d'Identification des Entreprises **RSMA** : Régiment du Service Militaire Adapté

RT1: Route territoriale 1

RUAMM: Régime Unifié d'Assurance Maladie-

Maternité

SA: Société Anonyme

SARL : Société à Responsabilité Limitée

SEP: Société En Participation

SGCB : Société Générale Calédonienne de Banque

SIDNC: Syndicat des Importateurs de NC **SMAG**: Salaire Minimum Agricole Garanti

SMG: Salaire Minimum Garanti

SMIT: Service Médical Interentreprises du Travail

SNC : Société en Nom Collectif

SAS : Société par Actions Simplifiée

SCI: Société Civile Immobilière

SCP : Société Civile Professionnelle

SDTSL : Stratégie de Développement Touristique

des Services et Loisirs

SPBTP: Syndicat des Professionnels du Bâtiment et

des Travaux Publics

SPPGD : Le Schéma Provincial de Prévention et de

Gestion des Déchets

STEPS: Schéma pour la Transition Écologique de la

Province Sud

TAP: Tableau des Activités Professionnelles

TAPP: Taxe Additionnelle sur les Produits

Pétroliers

TCI: Taxe de Consommation Intérieure

TER: Taxe sur les Énergies Renouvelables

TGC: Taxe Générale sur la Consommation

TPE: Très Petites Entreprises

TPP: Taxe sur les Produits Pétroliers **TRM**: Taxe de Régulation de Marché

TVA: Taxe sur la Valeur Ajoutée

U2P-NC: Union des entreprises de Proximité de

NC

UNC: Université de N.-C.

UNESCO: Organisation des Nations Unies pour

l'Éducation, la Science et la Culture **ZAC** : Zone d'Aménagement Concertée

ZEE: Zone Économique Exclusive

ZI: Zone Industrielle







